

Le 27 mai 2016  
À Saint-Genis-Laval,

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2016

#### PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2), François VURPAS (à partir du point 5), Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET Gilles PEREYRON

#### EXCUSÉS

Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 2), François VURPAS (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

#### POUVOIRS

Anne-Marie JANAS à Bernadette VIVES-MALATRAIT,  
Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO,  
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 03.

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2016.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2016-013 à 2016-026

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

### DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-013	Marché 15/23 Réaménagement du Pôle Culturel de la Mouche Lot 10 " Chauffage - Ventilation - Plomberie" Agrément d'un sous- traitant	Le marché de travaux pour le réaménagement du pôle culturel La Mouche a été attribué le 20 octobre 2015 par décision 2015-099. L'entreprise CVTI, titulaire du lot 10 "chauffage - ventilation - plomberie" pour un montant de 29 890 euros HT, a fait une demande d'agrément d'un sous-traitant pour l'installation des VMC et des sanitaires dans la salle Gayet, et ce, pour un montant de 3 500 euros HT. La présente décision vise à agréer leur candidature.
2016-014	Acceptation indemnité Sinistre installation électrique FLPA Les Oliviers le 5 juin 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 2 745,11 € au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre survenu sur l'installation électrique au FLPA Les Oliviers le 5 juin 2015.
2016-015	Affaire BELLIER Maxence Représentation devant la Cour d'Appel Réévaluation d'astreinte	Par arrêt du 23 février 2011, Monsieur Maxence BELLIER domicilié 28 rue des Collines à Saint-Genis-Laval a été reconnu coupable d'une infraction aux dispositions du Plan local d'urbanisme pour avoir édifié de manière irrégulière une clôture et avoir installé une résidence mobile de loisirs en dehors des emplacements autorisés. Il a ainsi été condamné à remettre le terrain en l'état dans un délai de huit mois sous peine d'astreinte d'un montant de 15 € par jour de retard. À ce jour, Monsieur BELLIER ne s'est pas exécuté. Aussi, la Commune a saisi le Procureur Général d'une requête en réévaluation de l'astreinte.
2016-016	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André Paillot à la FR CUMA	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à la FR CUMA pour l'année civile 2016, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation entre le lycée André Paillot et la FR CUMA pour l'année civile 2016.
2016-017	Acceptation indemnité Sinistre bris de miroir vestiaire foot Beaugard le 9/12/2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 118,73 euros au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre bris de miroir survenu le 9 décembre 2015 dans le vestiaire de foot à Beaugard.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-018	Marché n° 15/23 Réaménagement du pôle culturel de La Mouche Lot 1 Avenant 1	Le marché de travaux du réaménagement du pôle culturel La Mouche a été attribué par décision 2015-099 du 20 octobre 2015. Le lot n° 1 "Démolition - Gros œuvre - Façades" a été attribué à l'entreprise TMGI 38 à Tullins pour un montant de 36 670 € HT. Des travaux d'aménagement en cours de chantier (démolition du mur entre La Mouche et le CADEC - démolition de l'allège de l'ancienne billetterie - agrandissement de l'ouverture du sas Gayet - renforcement du linteau fissuré entre sas Gayet et sas hall) ont induit un avenant 1 pour un montant de 8 300 € HT. La présente décision vise à conclure l'avenant 1 au lot 1 du marché 15/23.
2016-019	Marché n° 15/26 Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville de Saint-Genis-Laval Lot 4 Avenant 1	Le marché de travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie de Saint-Genis-Laval a été attribué par décision 2015-113 du 21/12/2015 aux entreprises retenues et plus particulièrement le lot 4 "Carrelage" à l'entreprise PAGANO pour un montant de 6 814,38 euros HT. En cours de chantier la réalisation de plinthes en carrelage, l'habillage d'un caisson et la fourniture de carreaux blanc supplémentaires ont induit une plus-value. La présente décision vise à conclure un avenant 1 avec l'entreprise PAGANO pour un montant de 718 € HT.
2016-020	Décision d'estimer en justice et de confier la défense des intérêts de la Commune au cabinet Itinéraires Droit Public- Affaire FREE MOBILE c/ Commune	Par arrêté en date du 1 <sup>er</sup> février 2016, la Commune a fait opposition à une déclaration préalable déposée par la société FREE Mobile pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie au lieudit Les Loyes à Saint-Genis-Laval. Estimant l'arrêté illégal, la société FREE Mobile a saisi en référé le tribunal administratif de Lyon le 5 avril 2016 d'une requête en suspension de l'arrêté et a saisi la juridiction sur le fond d'une demande en annulation. La Commune dispose d'un délai de 10 jours pour produire ses écritures en vue d'une audience qui aura lieu le 27 avril 2016. La présente décision vise à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune au Cabinet Itinéraires Droit Public.
2016-021	Avenant de prolongation de la convention portant occupation temporaire de la parcelle AA41	Dans le cadre du Projet Nature, la Commune a conclu avec la Métropole le 25 mars 2011 une convention portant occupation temporaire de la parcelle AA41 afin de faire découvrir aux enfants et adolescents le milieu naturel et agricole du plateau des Hautes-Barolles sur un terrain naturel du plateau appartenant à la Métropole. La présente décision vise à conclure avec la Métropole l'avenant prolongeant le délai d'occupation temporaire de la parcelle AA41 jusqu'au 31 mars 2019.
2016-022	Avenant de transfert pour le marché n° 15/06 "Fournitures de livres et de documents sonores - Lot n° 01 : Offices nouveautés et commandes tous publics"	À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2016, la société LIBRAIRIE RIVE GAUCHE DRLP, titulaire du marché n° 15/06 "Fournitures de livres et de documents sonores - Lot n° 01 : Offices nouveautés et commandes tous publics", a été rachetée par la société LIBRAIRIE RIVE GAUCHE SAS. La présente décision vise à établir un avenant de transfert afin de poursuivre l'exécution de ce marché.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-023	Convention de mise à disposition de l'internat du lycée René Descartes au collège Paul d'Aubarède du 02 au 09 juin 2016	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée René Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de son internat au collège Paul d'Aubarède, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention de mise à disposition de l'internat du 02 au 09 juin 2016 dans le cadre d'un hébergement d'accompagnateurs allemands. Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance de 8,10 euros par personne et par nuitée.
2016-024	Acceptation indemnité Sinistre véhicule immatriculé DD-583-GF du 20 janvier 2016	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA d'un montant de 724,80 € correspondant aux frais de réparation, déduction faite de la franchise pour le sinistre du Renault Kangoo survenu le 20 janvier 2016.
2016-025	Marché n° 14/11 Travaux de construction de la nouvelle maison de quartier des Collonges : modification de l'acte de sous-traitance sur lot 1	Le marché de travaux pour la construction d'une maison de quartier aux Collonges a été attribué par décision 2014-021 du 15 avril 2014. Le lot 1 " Désamiantage - Déconstruction" a été attribué à l'entreprise MILLOT TP pour un montant de 93 428.30 € HT et un sous-traitant a été déclaré sur l'acte d'engagement pour un montant de 35 585 € HT. La société MILLOT TP nous a fait parvenir un acte de sous-traitance modificatif ramenant le montant sous-traité à 30 585 € HT. La présente décision vise à agréer la modification de sous-traitance au bénéfice de l'entreprise OTND - Agence Déchets.
2016-026	Acceptation indemnité Sinistre en dommages aux biens sur le dispositif de vidéoprotection le 7 juin 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 17 145,73 € au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre survenu le 7 juin 2015 sur le dispositif de vidéoprotection.

**B. PIERONI.** - « Cela concerne les décisions n°013 et 025 : comme souvent, les entreprises titulaires de lots sous-traitent; vous assurez-vous néanmoins que ces sous-traitants ne fassent pas appel à des travailleurs détachés ? »

**M. LE MAIRE.** - « C'est la réglementation du travail qui s'applique et nous avons, comme les autres entreprises, des contrôles sur les chantiers de la ville. Il n'y a pas de spécificité sur tel ou tel aspect, il y a simplement un règlement du Code du travail, assuré par les inspecteurs. Je me souviens que sur le gymnase L'Équinoxe, d'ailleurs, nous avons eu un contrôle, à l'époque, qui vérifie les bonnes règles. Il faut que l'entrepreneur soit en règle avec son personnel qui est sur le chantier. Avez-vous d'autres questions ? »

**T. MONNET.** - « Concernant la décision 2016-020 d'ester en justice dans l'affaire FREE MOBILE concernant l'implantation d'un relais de radiotéléphonie au lieu-dit Les Loyes à Saint-Genis-Laval, nous ne nous souvenons pas d'avoir été informés de cette affaire.

Pourriez-vous nous rappeler dans quel contexte et pour quelle raison la Commune s'était opposée à l'implantation d'un tel relais ? Nous serions également intéressés de connaître la politique municipale concernant ce type d'implantation sur notre commune. Merci. »

**M. LE MAIRE.** - « Vous ne pouvez pas vous en souvenir parce que c'est effectivement une demande de FREE, qui est intervenue entre deux conseils municipaux, sur laquelle la Ville n'était pas d'accord sur l'implantation proposée. Ensuite, FREE a fait un référé en justice. Ce référé n'a pas été retenu par le juge. Nous avons estimé que suivant les règles d'implantation de l'urbanisme et l'esthétique du projet, ce n'est pas acceptable. Nous en avons parlé d'ailleurs lors de la préparation du Conseil municipal, Monsieur MONNET, mais vous n'étiez pas là. »

**T. MONNET.** - « Concernant l'esthétisme, cela a généré un refus de votre part ? »

**M. LE MAIRE.**- « *L'esthétisme, c'est en zone agricole. Nous avons jugé l'implantation dans ce secteur-là qui ne nous paraissait pas la plus appropriée. »*

**T. MONNET.**- « *La seconde partie de ma question était de savoir si vous aviez une politique municipale concernant ce type d'implantation sur notre commune ? »*

**M. LE MAIRE.**- « *Nous n'allons pas faire une question orale au moment des décisions, puisque c'est une procédure de justice. Simplement, je vous renverrai, Monsieur MONNET, aux règles nationales de la loi sur l'implantation des antennes, les contrôles qui prévalent sur l'ensemble des communes de France. Il n'y a pas de politique municipale spécifique en ce domaine, et vous le savez bien. »*

**T. MONNET.**- « *On peut vouloir une politique particulière sur le nombre, les garanties ... »*

**M. LE MAIRE.**- « *Ce n'est pas de compétence municipale et vous le savez fort bien. »*

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2016-013 à 2016-026 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES**

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

*Rapporteur : Monsieur Christian ARNOUX*

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT, prévoyant la communication à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, il a été présenté, au titre de l'année 2014, au Conseil métropolitain du 10 décembre 2015. Il doit ensuite faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des 59 communes membres de la Métropole à son Conseil Municipal.

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Communauté urbaine de Lyon en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service public de production de l'eau ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2014, par les quatre exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole qui programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel. Seule la Commune de Givors, intégrée à la Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2007, voit le service d'assainissement exploité sur son territoire par le biais d'un contrat d'affermage (repris lors de son intégration et arrivant à échéance en février 2016) avec la société Lyonnaise des eaux, la Métropole étant maître d'ouvrage et autorité organisatrice du service. Le patrimoine exploité évolue chaque année; en 2015, il intégrera plus de trente nouveaux bassins de retenue.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a été assurée en 2014 dans le cadre de contrats d'affermage, par trois sociétés, Véolia-Compagnie générale

des eaux, la Lyonnaise des eaux (ex-SDEI) et Société des eaux Givors Grigny (SE2G), et par le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) dans le cadre de conventions d'exploitation pour les Communes de Lissieu, la Tour de Salvagny et Quincieux. La Métropole est propriétaire d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs, 12 198 poteaux d'incendie et 11 058 bouches de lavage et 4045 kilomètres de conduite d'eau potable de divers diamètres pour une production annuelle de 93,5 millions m<sup>3</sup> par an. La consommation d'eau pour l'ensemble des 59 communes du Grand Lyon est de 73 862 933 m<sup>3</sup> pour 1 333 032 habitants desservis et 361 501 abonnés (soit une augmentation de +2,4% du nombre d'abonnés), soit 202 364 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour représentant une baisse de 4,86% par rapport à 2013 principalement due à la réduction d'eau utilisée pour le nettoyage des rues du Grand Lyon.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, hors abonnement, défini aux contrats, s'établit à 1,1848 € HT. Ce tarif est issu de la révision quinquennale des contrats d'affermage qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et qui s'est traduite pour l'utilisateur par une baisse de 0,285 € par mètre cube, actée par avenants aux contrats d'affermage.

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 129,65 € TTC contre 127,86 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 2,1608 € TTC par mètre cube, contre 2,131€/m<sup>3</sup> en 2014 (soit +1,39%).

Concernant l'assainissement, la Métropole est propriétaire de 3 250 kilomètres de réseau de divers diamètres, 70 stations de relèvement et 12 stations d'épuration (7 exploitées en régie et 5 en marché d'exploitation) permettent de traiter 475 257 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour.

Le service public d'assainissement est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 0,9624 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 75,15 € TTC, soit 1,2527 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

En cumulant la part eau potable et la part assainissement, le prix du mètre cube d'eau potable produit, distribué et épuré après rejet au réseau d'assainissement pour un abonné des services d'eau potable et d'assainissement collectif s'élève donc, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à 3,4135 € TTC/m<sup>3</sup> contre 3,3533 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (soit +1,79%), abonnement, tous prélèvements et taxes compris, et la facture semestrielle de référence s'élève à 204,80 € TTC contre 201,20€ TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est en charge des contrôles de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif à construire ainsi que du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire.

En 2014, les produits encaissés au titre de ces redevances facturées à l'utilisateur se sont élevés à 57 964,42 €. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a, par ailleurs, attribué 9 100 € de primes à la Communauté urbaine pour les contrôles d'installations existantes.

La Communauté urbaine a poursuivi, sa politique d'investissement dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif qui s'inscrit dans le cadre du plan de mandat. Ainsi, en 2014, les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux représente 11,977 M€ TTC d'études et de travaux, dont 8,164 M€ TTC au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux et ouvrages de distribution, 0,953 M€ TTC au titre de la sécurité de la ressource, 2,015 M€ TTC au titre de la sécurité de l'adduction et de la distribution et 0,845M€ TTC d'études informatiques.

Concernant l'assainissement, la Communauté urbaine a réalisé pour 29,638 M€ HT d'investissement au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public.

L'un des faits marquants de l'année 2014 dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement est le renouvellement de la triple certification de la direction de l'eau de la Communauté urbaine (qualité ISO 9001, environnement ISO 14001 et sécurité OHSAS 18001) pour toutes ses activités et sites.

Depuis 2014, la direction de l'eau, a mis en place un programme de renouvellement triennal des canalisations sur l'ensemble du territoire métropolitain. Un programme prévisionnel 2015-2017 a donc pu être établi. À compter de 2015, le nouveau contrat de délégation prévoit à la charge du délégataire, le renouvellement des canalisations de petit diamètre, les autres renouvellements étant assurés par la Métropole. Ce programme, élaboré en 2014, est conforme à l'objectif de 75 % de canalisations renouvelées chaque année à l'horizon 2020. Par ailleurs, ont été poursuivies l'étude et l'analyse des volumes d'eau utilisés pour le nettoyage des rues de la Communauté urbaine en vue de la réduction de ces volumes.

Enfin, un programme d'actions à conduire par le futur délégataire a été envisagé pour améliorer le rendement du réseau, objectif qui lui est fixé dans le nouveau contrat.

Le nouveau dispositif de supervision de la télégestion de l'assainissement Stella, intégrant la gestion des ouvrages à distance et le pilotage de la maintenance des installations assistés par ordinateur, a été largement déployé en 2014 sur les sites de la direction. Il est à noter une stabilisation des charges traitées sauf pour l'azote et une baisse significative des charges rejetées en milieu naturel.

À titre d'information, concernant Saint-Genis-Laval, on note au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 5 278 abonnés pour l'eau potable (+1,2%) et 5287 abonnés assainissement au bassin versant de Pierre-Bénite(+0,4%). Par ailleurs, la Commune, dans le cadre de sa politique de développement durable, participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, huit cuves de récupérations d'eau sont implantées sur la commune avec au total une capacité de 380 m<sup>3</sup> d'eau pour une économie d'eau estimée à environ 500 m<sup>3</sup>. Ces cuves permettent principalement l'arrosage des espaces verts (massifs ...) dont la toiture végétalisée du gymnase l'Équinoxe. Afin de poursuivre cet effort une nouvelle cuve sera installée prochainement au gymnase Giono.

Concernant le ruisseau de la Mouche (prenant sa source à Saint-Genis-Laval et se jetant dans le Rhône à Irigny), les Communes, leurs élus et les associations conjuguent leurs actions pour enrayer les dégradations liées notamment à l'installation d'activités industrielles et faire connaître ce patrimoine.

**G. PEREYRON.** - *« D'abord, la première remarque sur ce rapport que nous avons annuellement. Il est connu depuis longtemps, cela a été dit par vous-même, il a été étudié à la métropole en décembre 2015.*

*Nous sommes fin mai 2016 et nous n'avons le rapport que maintenant à l'étude, à Saint-Genis-Laval. Oui, il est bien que ce rapport soit sur le site Internet et que l'on puisse y avoir accès. Pour nous, au Conseil municipal, cela fait une quinzaine de jours que nous avons accès à ce rapport. Je trouve dommageable qu'une fois connu ce rapport fin décembre 2015, nous ne l'ayons pas eu, afin de travailler dessus. En effet, il s'agit d'un rapport qui est quand même copieux. Je pense que ce serait intéressant que nous l'ayons bien avant, pour en débattre lors d'un Conseil municipal à cette époque-là, afin que l'on puisse approfondir ce rapport.*

*Ma deuxième remarque, c'est que la question de l'accès à l'eau va être dans les années à venir un enjeu mondial très important. C'est certainement à nous, élus, une responsabilité importante de discuter de la question de l'accès à l'eau et de la gestion de l'eau. C'est pour cela, je pense, que l'on devrait avoir ce rapport bien avant.*

Je ne vais pas rentrer dans ce rapport longuement devant la population et devant les Conseillers municipaux, parce que l'on pourrait dire beaucoup de choses. Je ferai une remarque sur ce rapport. Il est annoncé 8 M€ d'investissements concernant l'extension de l'amélioration de l'eau et des réseaux, sur 11 M€ d'investissements généraux. La question est de savoir si cette amélioration a permis la diminution des pertes en ligne. Malheureusement et dans la synthèse et dans le rapport, il est difficile de voir les économies d'eau que l'on fait dans l'amélioration des réseaux sur les pertes en ligne. Nous savons que c'est très important cette eau qui n'est pas distribuée, et qui est perdue. A un moment donné, il y a quelqu'un qui la paie. Ces améliorations devraient conduire à une baisse pour les usagers du mètre cube de l'eau normalement, si nous avons moins de perte. Dans le rapport, nous ne voyons pas cela.

Malheureusement, rien de tout cela n'est pointé dans ce rapport. Nous pensons que nos conseillers métropolitains devraient intervenir sur ce sujet lors de la présentation de ce type de rapport à la métropole. Il serait intéressant dans ce rapport de savoir ce que disent nos représentants de nos communes au Conseil métropolitain sur ce rapport, pour savoir exactement ce que vous portez.

Pour notre groupe, nous rappelons enfin que nous sommes davantage favorables à une gestion publique de l'eau. Tant au niveau de l'assainissement - ce qui est le cas - qu'au niveau de la distribution - ce qui n'est pas le cas. Même s'il y a trois groupes qui gèrent l'eau de la distribution, il y en a surtout deux qui sont publics, car il y en a un qui est issu de l'eau municipale de Givors et de Grigny, quand ils ont intégré la métropole. L'autre qui est historique, c'est la vallée d'Azergues, qui est aussi municipale, ce sont les communes qui avaient adhéré.

Le reste de la distribution dans l'ensemble des communes, sur les 59 communes c'est un très gros nombre, à VEOLIA. Ce débat avait eu lieu lors de la dernière discussion, à savoir si cela passait public ou pas. Nous étions repartis pour 5 ans, avec VEOLIA. Nous aimerions savoir où nous en sommes par rapport à la délégation de service public que nous avons confiée à VEOLIA, pour savoir s'ils sont dans les clous. Est-ce qu'ils ont continué à diminuer le coût de l'eau? Allons-nous rester avec une compagnie privée, ou est-ce que l'on va aller vers un service public? »

**M. LE MAIRE.** - « Quelques éléments de réponse. Sur la disponibilité du rapport, dès qu'il est publié sur le site Internet de la métropole, vous pouvez le consulter. C'est assez simple. Si vous voulez l'avoir en primeur, nous le passons en Conseil municipal quand l'ensemble des communes le fait. Le rapport, c'est toujours en début d'année qu'il est publié. Nous vous signalerons à ce moment-là, dès qu'il est publié sur le site Internet de la métropole, et vous pourrez le consulter. Cela évitera de faire des tirages papier, c'est "développement durable".

Sur les pertes en ligne, oui, il y a un objectif, je ne l'ai plus en mémoire. Nous devons passer de 76 % à 80 %. C'est l'objet actuellement des travaux. Saint-Genis-Laval est concernée par ces travaux, rue Vernaton, rue Clemenceau les conduites vont être changées. Nous sommes dans cette logique. L'objectif, comme cela est dit dans le rapport, est atteint largement dans ce domaine-là. Ce n'est pas tant le coût de la ressource en eau, puisque vous y avez fait référence. Puisque vous en avez parlé, je suis plus attentif à l'eau non gaspillée. C'est-à-dire que c'est la préservation de la ressource en eau qui est importante. Le coût, à la limite, il est presque secondaire dans le cas des pertes en ligne.

La Ville, aujourd'hui, fait des efforts pour diminuer sa consommation, c'est bien la préservation des ressources en eau. Je rappelle que l'été dernier - qui était particulièrement sec - a permis à l'ensemble des jardiniers de la ville d'arroser nos fleurs, alors que d'autres villes les ont arrachées, faute d'eau. Nous sommes dans cette logique-là, et nous l'avons anticipée depuis très longtemps.

Sur la Métropole, vous savez, nous ne sommes pas spécialistes de tous, pas plus M<sup>me</sup> MILLET que moi-même. Il y a quand même une Commission de contrôle; il y a eu un compte-rendu de la Délégation de Service Public, avec des élus qui siègent. Je n'y siége pas et je ne suis pas sûr que M<sup>me</sup> MILLET y siége non plus. Nous faisons aussi confiance, comme les élus se font confiance ici lorsqu'il s'agit de leur domaine. Je rappelle, quand même, que les années avant, le nouveau contrat a permis la diminution du coût des abonnements. Par rapport à un contrat léonin qui durait depuis 30 ou 40 ans, quelque chose qui avait été fixé à l'époque. Nous sommes largement en progrès dans ce domaine-là.



*Après, si vous souhaitez des réponses techniques, on se fera un plaisir avec M<sup>me</sup> MILLET de questionner la Direction de l'eau sur les aspects extrêmement techniques, qui pourront répondre à vos interrogations légitimes. »*

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL PREND ACTE**

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**  
*Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT*

La Métropole de Lyon a assuré en 2014 aux 1 324 637 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2014 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres à son Conseil municipal.

Le 22 octobre 2012, la nouvelle organisation de collecte (2012-2017) voit le jour. En effet, depuis cette date, la collecte des déchets sur Lyon et Villeurbanne est assurée uniquement par des prestataires privés. Sur les communes périphériques, ce sont maintenant les agents de la Métropole qui assurent la collecte en régie.

Pour information en 2014, sur la commune de Saint-Genis-Laval, ont été collectés 219,7 kg d'ordures ménagères en moyenne par Saint Genois pour les bacs gris, soit + 0,77 % par rapport à 2013 (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 233,1 kg/hab). Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert) ont été collectés 50,1 kg d'emballages triés par habitant, soit - 0,54 % par rapport à 2013 (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 48,3 kg/hab).

En 2014, la commune de Saint-Genis-Laval a de nouveau été concernée par des actions de formations de « relais de proximité » auprès de toutes personnes susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri (gardiens, animateurs, agents d'entretien ...).

Par ailleurs, la Ville a engagé des actions en vue de promouvoir et de sensibiliser la population à l'importance du tri dans le cadre de son Agenda 21 notamment lors de manifestations (Foulées de Beauregard, 13 juillet ...) et confortera encore cette politique en 2016.

La quantité de verre collectée sur 2014 s'élève à 22,6 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 20,2 kg sur l'ensemble du Grand Lyon, ce qui permet une nouvelle augmentation de 1,8 % par rapport à 2013. Dès lors, la qualité du tri de la commune est qualifiée de bonne.

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 26 200 tonnes et d'offrir 79 910 € à la Ligue contre le cancer.

Avec le nouveau marché de collecte, le rôle et l'implication de chaque acteur ont été renforcés. Des incitations financières ont été intégrées au marché afin que chaque collecteur mette en place des actions visant à augmenter la valorisation matière.

Un exemplaire du rapport 2014 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

**G. PEREYRON.**- « Ce que j'ai dit pour le rapport annuel de l'eau est valable pour le rapport annuel des déchets. On peut quand même, sur le rapport annuel 2014, s'interroger sur le prix et la qualité du service public. Ce rapport n'est pas très bavard concernant le prix ni le coût de la collecte ou du traitement des déchets annuels par habitant. Est-ce que ceux-ci sont en augmentation ou en diminution ? Toutes ces questions sont difficiles à avoir dans le rapport, donc on s'interroge.

Nous aurions souhaité avoir aussi un bilan sur la nouvelle réorganisation de la collecte des déchets décidée par la métropole en 2012. Le rapport, c'est 2014, deux ans de fonctionnement, donc quel est le bilan ? Vous l'avez rappelé, mais je le rappelle, qu'à cette époque la métropole avait décidé de confier la collecte de Lyon et Villeurbanne au secteur privé, et celle des autres communes en régie. Est-ce que cette nouvelle réorganisation a permis une amélioration de la collecte, c'était le but, et une baisse de son coût pour les usagers ? C'est une question quand même importante à savoir, car si elle n'a pas rempli ses objectifs, pour quoi on continue ?

De même, ce rapport ne donne aucune indication quant aux émissions de CO2 ni de particules liées au traitement des déchets, ainsi que son évolution. C'est aussi quelque chose de très important, étant donné que chacun sait que le bilan carbone et le traitement des déchets impactent considérablement le plan climat du Grand Lyon. C'est bien d'avoir un plan climat qui définit des orientations avec une baisse importante des émissions de CO2 et de particules. Cependant, si on ne surveille pas les acteurs qui émettent des particules et du CO2, comment peut-on remplir son plan Climat ?

Le traitement des déchets, je le rappelle, c'est l'incinération. Plus il y a de déchets, plus on brûle. Cette question devrait être dans le rapport, mais je ne l'ai pas vue.

Enfin, nous ne pouvons que regretter que les rapports soient si longs à sortir. Nous pourrions avoir une réaction plus rapide. Fin 2014, cela fait un an et demi après qu'il sort. Pouvons-nous mesurer plus rapidement les effets des actions que l'on mène ? Un rapport devrait servir à cela. Si on le fait simplement pour dire qu'on a fait un rapport... Ce qui serait intéressant, c'est que l'on change la gouvernance, si on voit que l'on ne va pas dans le bon sens. Voilà, je n'irais pas plus loin. Merci. »

**M. LE MAIRE.**- « Quelques éléments de réponse : deux ans de fonctionnement pour une nouvelle répartition géographique. Il y a eu une réorganisation mais vous en connaissez la cause.

Vous pouvez être surpris, mais néanmoins, c'est quand même une recommandation de la Chambre régionale des Comptes qui a indiqué que pour des raisons de concurrence équitable entre les différences entreprises privées, il était nécessaire de changer les secteurs.

La mise en place a été compliquée, même sur la commune de Saint-Genis-Laval et ailleurs. Il fallait que les agents du Grand Lyon, qui étaient auparavant sur Lyon, s'approprient les tournées, les habitudes des différentes copropriétés, collectivités et gardiens. Cela a généré quelques errances au début, c'est maintenant à peu près stabilisé. Je crois que le nombre de remarques est en diminution, hormis quelques poubelles avalées par la benne, puisque nous avons des bennes qui mangent les poubelles. Elles restent coincées et parfois elles sont avalées, notamment les poubelles vertes. Je peux vous dire simplement qu'il y a un bilan global satisfaisant de fonctionnement. Nous sommes dans une logique de réduction du budget aujourd'hui. Saint-Genis-Laval s'en tire plutôt bien. Nous avons encore des actions de sensibilisation qui sont faites. Comme c'est dit dans le rapport, elles sont faites auprès des écoles, et dans les différents centres aérés, avec les associations sportives. Il y a des opérations qui se mettent en place, c'est plutôt dans la bonne voie.

Nous sommes plutôt en dessous des moyennes, sauf pour la collecte de verre, mais qui est plus modeste. Sur la prospective à long terme, les usines d'incinération ont fait l'objet de modifications importantes concernant les émissions. Si vous voulez des mesures, on vous les donnera. Les services de l'État contrôlent.

Nous arrivons, en revanche, sur deux incinérateurs qui sont vieillissants, et qu'il faudrait rénover. Ceci est lié aussi à la fourniture de production d'eau chaude, à l'énergie. Ne vous inquiétez pas, je vais m'y intéresser un peu. Aujourd'hui, la question se pose de savoir s'il faut rénover deux, ou en supprimer une. Les bilans et diagnostics sont en cours. Sur la régie, c'est comme pour l'eau, cela a fait l'objet d'un débat, il y a des avantages et des incon-

vénients des deux côtés. Aujourd'hui, ce n'est pas tranché par l'Assemblée communautaire, ce débat aura lieu de la même façon qu'il a lieu pour les DSP qui sont renouvelées régulièrement.

Voilà quelques éléments que je voulais vous donner. Le bilan arrive tard, oui, parce qu'il faut collecter un certain nombre de données, ce n'est pas si simple que cela. Les coûts, nous les connaissons. Il y a des rapports annexes de la collecte des ordures ménagères. Cela a défrayé la chronique pour certains : c'est trop cher, pas assez cher, etc. Nous connaissons les montants, et nous pouvons retrouver dans les budgets annexes le coût de la collecte.

Je rappellerai simplement que nous avons entendu beaucoup de choses sur les coûts qui ne sont pas tout à fait exactes, et des comparaisons qui sont parfois imprécises. Ce n'est pas que la collecte des déchets ménagers, c'est l'ensemble des déchets des marchés forains de l'agglomération, ce qui n'est pas négligeable. La gestion de la collecte des corbeilles de propreté, je peux vous dire que ce n'est pas négligeable sur le territoire de la commune, et sur les espaces privés de la commune. Les prestations d'ébouage, la collecte et l'élimination des dépôts sauvages. Tout cela rentre dans le prix de la collecte, c'est un ensemble. Il y a les prestations d'éboutage ou d'ébouage, c'est l'élimination des boues des stations d'épuration. Ce n'est pas très simple non plus, parce que la charge de ces boues n'est pas forcément exempte de matières non polluantes ou non toxiques, et du coup les traiter, cela coûte également une somme assez importante. Voilà quelques éléments que je voulais donner à votre appréciation, pour compléter.

Si vous avez des questions, nous vous redonnerons le budget des annexes. »

**M. MILLET.** - « Je voulais simplement compléter sur un point qui concerne le personnel. Effectivement, comme vous l'avez dit, le personnel qui était en centre est maintenant plutôt sur les communes de périphéries. Nous avons eu un retour assez récemment de la Direction de la propreté, qui montre que les agents sont plutôt satisfaits de cette modification de leur travail. Alors qu'au départ ils étaient plutôt contre. C'est aussi peut-être ce qui fait que durant ces deux ans, il y a aussi des modifications qui sont en cours, puisque le "fini-parti", c'est terminé, et il y a aussi des nouvelles organisations qui se mettent en place. Pour assurer quand même plus de sécurité aux agents, et diminuer l'absentéisme dans ce secteur. »

**M. LE MAIRE.** - « Une dernière information, Monsieur PEREYRON, pour le prochain marché, cela changera encore, c'est-à-dire que les périmètres rechangeront, puisque rien n'est immuable. Cependant, les personnes qui étaient « vent debout » trouvent, maintenant, que ce n'est pas si mal. Comme quoi le changement c'est compliqué : il y a eu des grèves et même assez violentes par moment. Finalement, ce n'est pas si mal que cela. Et nous allons rechanger dans l'autre sens, et je pense que là il y aura peut-être aussi des gens « vent debout » pour dire pour ne pas vouloir revenir à ce qui se faisait avant. Nous ferons avec, et après ils trouveront que c'est bien aussi. Un travail très important a été fait sur les conditions de travail et ce n'est pas souvent indiqué.

Je me suis levé de bonne heure, et je suis allé à 5 h 30 derrière une benne à ordures. Effectivement, ce n'est pas toujours très drôle, c'est un travail physique. Il y a quand même quelques citoyens qui sont particulièrement inciviques. Concernant les poubelles, vous tombez à la renverse. On ne met pas un masque, mais presque. Ce n'est pas si simple que cela.

Le "fini-parti" est proscrit, puisqu'effectivement, c'était générateur d'accidents. »

Tous les syndicats l'ont tous voté maintenant, mais dans les agents, c'est quand même extrêmement dur à faire passer. »

**G. PEREYRON.** - « Si vous me permettez de compléter. Vous avez dit que Saint-Genis-Laval, ce n'est pas si mal. Oui, si on regarde la moyenne par habitant, par rapport au Grand Lyon, on est en dessous pour les ordures ménagères « bacs gris » qui génèrent du CO2 et des particules, parce que les déchets sont brûlés et pas recyclés. Quand on regarde de cette façon, c'est intéressant. Cependant, on peut constater que de 2013 à 2014, à Saint-Genis-Laval, nous avons eu une augmentation des déchets de 0,77 %. Même si la moyenne est meilleure que celle du Grand Lyon, nous n'allons pas dans le bon sens. Nous avons besoin de moins de déchets par habitant. Si l'on continue comme cela, la question du climat, sur le réchauffement climatique et l'émission de CO2, nous n'arriverons pas à tenir tous nos objectifs.

Cette question-là, bien sûr que ce n'est pas de votre ressort, mais je pense qu'il faut la pointer et que l'on regarde, en développant peut-être plus la sensibilisation sur le compostage, par exemple, afin que l'on ait moins de déchets, moins d'emballages, etc., il y a des choses qui se font. Je pense qu'il faut que l'on comprenne que nous n'avons pas le temps

parce que le temps qui est devant nous, il est court. Et si l'on veut vraiment répondre à la Cop21, ce que l'on nous a annoncé, c'est-à-dire faire moins de 1,5°C.

Je rappelle simplement que pour faire 2°C d'augmentation de température, il faut arriver à 1,5 tonne d'émission de CO2 par habitant sur la planète. Les Français nous sommes à 5, et nous sommes dans les meilleurs européens. Les Allemands sont à 10. Cela veut dire qu'il va falloir faire énormément pour arriver bien en dessous de 1,5 tonne, si nous ne voulons faire que 1,5°C d'augmentation de la température. C'est la Cop21. Nous sommes en France, toutes les mesures doivent aller dans ce sens-là. C'est pour cela que ce ne sont pas des mesures que je veux, mais savoir si nous émettons moins de CO2 qu'avant, en améliorant nos usines de retraitement des déchets, et en diminuant nos collectes ? C'est cela qu'il est important de savoir.

Je ne dis pas cela pour dire que vous êtes responsable, c'est un débat que nous devons avoir. J'espère que vous pouvez porter ce débat-là au moins à la métropole. Plus il y aura d'élus qui le feront, peut-être que l'on en prendra conscience, et des mesures qui nous feront avancer. Nous sommes dans l'état d'urgence quand même là.

**M. LE MAIRE.**- « Monsieur PEREYRON, les élus de la métropole le portent, les différents groupes s'expriment à leur façon. Il y a un plan climat, il y a un plan énergie, nous sommes je crois, dans les objectifs de la Cop21. Vous dites que cela a augmenté de 0,77 %. M. CALLIGARO a dit qu'il y avait une urbanisation galopante, il ne faut quand même pas oublier que sur ces 0,77 %, il y a environ 0,5 % à 0,6 % d'augmentation des habitants. »

**G. PEREYRON.**- « C'est par habitant ».

**M. LE MAIRE.**- « Oui, si vous voulez, mais si nous avons la croissance de la métropole, 150 000 habitants de plus, et il faut en tenir compte. Aujourd'hui, si on arrive à une stabilisation de nos déchets ménagers, ce sera une diminution de nos traitements.

Sur les usines d'incinération, la réflexion est en cours, cela va dans votre sens. Quand je parlais de mesures, c'est celle du progrès par rapport à l'émission. Une mesure en soi n'a pas d'importance, c'est l'évolution de cette mesure dans le temps, et des rejets qui sont faits dans l'atmosphère. Nous sommes bien sur cette logique-là, et on y participe au niveau de la métropole. Je crois que les engagements de la métropole dans ce domaine sont importants.

Vous parlez de la Cop21, Saint-Genis-Laval s'illustre, même si nous ne nous mettons pas tous les jours sur des tréteaux pour le dire. Il y aura bientôt à Auchan quelques murs végétalisés, nous avons le mur végétalisé de l'Équinoxe et la toiture végétalisée. Cela contribue aussi modestement à la réduction de la température du climat. Nous avons des toitures végétalisées sur le Mixcube. Nous n'avons pas pu en faire ici, en mairie, pour des problèmes d'ABF qui ne souhaitait pas voir une toiture végétalisée au-dessus de la salle du Conseil. Tout n'est pas si simple que cela. Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites qu'il faudra aussi qu'en plus du jardin il y ait du compost..., pour que l'on réduise de 30 % son volume de déchets.

Effectivement, ce sont quelques éléments sur lesquels il faut que l'on travaille. Nous y travaillons avec les associations d'ailleurs, puisqu'elles devraient être très largement mobilisées sur le sujet. Il y a eu quelques expériences. Il y en aura pour les Foulées de Beauregard; il y en a eu pour le tournoi de foot des Étoiles : ils l'ont fait également.

Nous sommes dans ce développement et chaque action est importante.

Merci de vos contributions. »

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Commission consultative des Services Publics Locaux**

#### **Remplacement de Madame ALBERT-PERROT**

*Rapporteur : Monsieur Olivier BROSSEAU*

Conformément à la législation, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants est obligatoire. Elle est chargée d'examiner chaque année :

- les rapports d'activité que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans, avant le 1<sup>er</sup> juin. Ces rapports retracent notamment les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public, de traitement des ordures ménagères;
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière;
- le rapport annuel établi par le cocontractant du contrat de partenariat.

Elle est également obligatoirement consultée pour tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de contrat de partenariat ou de projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a mis en place la commission consultative des services publics locaux et a fixé sa composition comme suit :

- 10 membres titulaires et 10 suppléants

Liste	Titulaires	Suppléants
Saint Genis notre ville	M. GUOUGUENI Y. DELAGOUTTE A. JAGET G. COUALLIER C. ARNOUX O. BROSSEAU A-M. JANAS	O. BONTOUX F. TIRTIAUX J-C. DARNE I. PICHERIT L. DAUTREY S. BALTER B. GUEDON
Ensemble pour Saint Genis Laval	A. CALLIGARO	J-P. LACROIX
Saint Genis Bleu Marine	Y. CRUBELLIER	B. PIERONI
Agir à gauche	C. ALBERT-PERROT	T. MONNET

- 5 représentants d'associations locales

Centre Social et Culturel des Barolles
Roule Virou
Saint-Genis-Laval BOXE
PEEP
FCPE

Madame ALBERT-PERROT a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et donc de sa qualité de membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux.

Afin de garantir le respect du principe du pluralisme et dans un souci de bonne administration des affaires de la Commune, il est proposé de révoquer le mandat de l'ensemble des membres de la commission et de procéder à une nouvelle désignation dans le respect de la représentation proportionnelle.

**M. LE MAIRE.**- « *Merci, Monsieur BROSSEAU. Je rappelle que contrairement à d'autres Commissions que nous verrons plus tard, la délégation de service public, la délégation consulta-*

*tive des services publics locaux, nous ne pouvons en fixer le nombre. J'avais souhaité que l'on fixe un nombre pour qu'il y ait un représentant de chacune des oppositions. »*

Arrivée de M. VURPAS à 20 h 00.

**M. LE MAIRE.**- « Nous reprenons donc le même principe, si vous en êtes d'accord. Nous avons demandé les différents candidats de chacun des groupes pour être représentés à cette Commission consultative des services publics locaux. »

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **RÉVOQUER** le mandat des membres de la commission consultative des services publics locaux telle que désignée par la délibération n° 04.2014.024 en date du 14 avril 2014;
- **DÉSIGNER** ci-après les membres de la commission comme représentant du Conseil Municipal :

Liste	Titulaires	Suppléants
Saint Genis notre ville	- M. GUOUGUENI - Y. DELAGOUTTE - A. JAGET - G. COUALLIER - C. ARNOUX - O. BROSSEAU - A-M. JANAS	- O. BONTOUX - F. TIRTIAUX - J-C. DARNE - I. PICHERIT - L. DAUTREY - S. BALTER - B. GUEDON
Ensemble pour Saint Genis Laval	A. CALLIGARO	J-P. LACROIX
Saint Genis Bleu Marine	Y. CRUBELLIER	B. PIERONI
Agir à gauche	T. MONNET	G. PEREYRON

- **NOMMER** ci-après les représentants des associations locales :

Centre Social et Culturel des Barolles
Roule Virou
Saint-Genis-Laval BOXE
PEEP
FCPE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux sur les projets de délégation de service public, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## **6. ENVIRONNEMENT**

### **Convention de délégation de gestion du plateau des Hautes-Barolles 2016**

*Rapporteur : Monsieur Michel MONNET*

Le Projet Nature des Hautes-Barolles vise d'une part, à travers une communication importante, à la sensibilisation du public à l'environnement et au monde agricole (animations pédagogiques pour les scolaires, les centres de loisirs ...) et d'autre part, à la préservation et à la valorisation des espaces du plateau des Hautes-Barolles (entretien des sentiers pédestres, restructuration des friches ...).

Le Projet Nature se divise en objectifs et en actions qui sont réalisées dans le cadre d'une programmation annuelle. Plusieurs actions ont été réalisées en 2015 et sont programmées pour 2016.

### **BILAN DES ACTIONS 2015 ET PROGRAMMATION 2016**

#### **OBJECTIF N° 1 : ACCUEIL DU PUBLIC ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

##### **Action n° 1 : Entretien des sentiers balisés et itinéraires de promenades existants**

Cette action concerne l'entretien du réseau d'itinéraires de promenades existant (4 itinéraires balisés) sur le plateau des Hautes-Barolles (débroussaillage, réparation des barrières en bois, remplacement de la signalétique dégradée... ).

En 2015, les actions suivantes ont été réalisées :

- débroussaillage mené par les « Brigades vertes »;
- opération de lutte contre l'ambrosie menée par les « Brigades vertes » et la police municipale;
- pose et inauguration de la nouvelle signalétique des sentiers de Sacuny, la Clef des Champs, et l'Observatoire intégrant des applications mobiles;
- réparation d'une partie du muret sentier de Sacuny (vers la cédraie) par les « Brigades vertes »;
- déblayage et évacuation des arbres cassés ou menaçant sentier de Sacuny suite aux vents violents par les « Brigades vertes ».

En 2016, les actions suivantes seront réalisées :

- débroussaillage mené par les « Brigades vertes »;
- opération de lutte contre l'ambrosie menée par les « Brigades vertes »;
- poursuite de la réparation d'une partie du muret sentier de Sacuny (vers la cédraie) par les « Brigades vertes »;
- déplacement de la barrière en bois située chemin de Sacuny pour cause de gêne d'accès des véhicules agricoles;
- analyse de la fréquentation des sentiers nature métropolitains : le sentier pédestre de Sacuny sera concerné à travers une enquête quantitative durant un an (pose d'un éco-compteur) et une enquête qualitative au printemps et à l'automne (présence d'un enquêteur sur site).

→ le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 5 700 € en investissement et 1 375 € en fonctionnement.

##### **Action n° 2 : Portes d'entrées du plateau :**

Les portes du plateau sont les panneaux implantés aux entrées du plateau des Hautes-Barolles. Elles visent à sensibiliser les automobilistes et les promeneurs sur leur arrivée dans l'espace naturel et agricole.

En 2015, cette action visait l'entretien des panneaux en cas de dégradation ou d'accident. À ce titre, la porte piéton située chemin de Bernicot face au CEPAJ a été réparée.

En 2016, cette action est maintenue. Elle concerne notamment le déplacement de la porte

chemin de Montlouis suite à une demande du voisinage et le repositionnement de la porte située chemin de Moly suite à son réaménagement.

→ Le coût estimatif de cette action s'élève à 750 € en fonctionnement.

## **OBJECTIF N° 2 : ASSURER UNE GESTION DU PLATEAU**

---

### **Action 3 : Confortement du maillage bocager et maintien de la biodiversité**

Cette action vise l'entretien des haies bocagères plantées en 2010 sur le plateau des Hautes-Barolles. Plus de 2 km de haies ont été plantés dans le secteur du Fort de Côte Lorette, à proximité du cimetière, chemin de Pressin et sur le sentier de Pressin. Cet entretien, confié précédemment à ONF entreprise, est réalisé depuis 2015 par le service espaces verts de la Ville et les « Brigades vertes ».

Cette action vise également le maintien de la biodiversité sur le plateau. Ainsi, le Grand Lyon a mandaté deux bureaux d'études en 2014 pour réaliser une étude de faune/flore du plateau, assortie de préconisations de gestion. Ce travail nécessite la concrétisation opérationnelle des actions d'entretien et de préservation du plateau à travers un plan de gestion pluriannuel. Le COPIL a décidé de reporter cette action à 2017 qui pourrait être réalisée par un AMO.

→ Aucun coût n'est à prévoir pour cette action en 2016.

### **Action n° 4 : Plan propreté**

La qualité du site s'est améliorée depuis la mise en place du Projet Nature mais cette action vise à assurer une surveillance régulière et le cas échéant le nettoyage de dépôts ou de décharges sauvages. En 2015, un dépôt important a été évacué du sentier pédestre accessible via le chemin de Bernicot.

Cette action est donc maintenue pour 2016.

→ Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 1 500 € en fonctionnement.

## **OBJECTIF N° 3 : SOUTENIR L'AGRICULTURE DU PLATEAU**

---

### **Action n° 5 : Remise en état des parcelles agricoles**

Cette action vise à soutenir l'agriculture du plateau en participant à la remise en état de parcelles agricoles.

En 2015, des parcelles appartenant à la Métropole de Lyon situées allée de la Clairière ont été mises à disposition gratuite à un agriculteur afin de faire du foin.

En 2016, aucune nouvelle action n'est programmée.

→ Aucun coût n'est à prévoir pour cette action en 2016

## **OBJECTIF N° 4 : CRÉER DES LIENS ENTRE AGRICULTEURS ET CITADINS**

---

### **Action n° 6 : Sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine**

Afin de poursuivre et de développer le dispositif pédagogique en place autour de l'espace naturel des Hautes-Barolles, des animations pédagogiques sont proposées aux scolaires, aux accueils collectifs de mineurs, aux publics spécifiques et aux habitants de la commune.

Cette action se poursuit en 2016 (année scolaire 2016/2017) par le biais d'un appel à projet qui a été relancé.



Cette action vise également la réalisation de panneaux valorisant les exploitations agricoles du plateau. Le but de ces panneaux est de présenter les exploitations, leurs pratiques agricoles et parler du métier d'agriculteur. Ils seront posés en 2016.

→ Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 23 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement

#### **OBJECTIF N° 5 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

---

##### **Action n° 7 : Animation suivi et programmation future**

L'animation, le suivi et la programmation du Projet Nature sont assurés par les services municipaux avec un appui des services de la Métropole et de la Chambre d'agriculture.

**Plan de financement prévisionnel pour la programmation 2016**

L'ensemble des coûts annuels prévisionnel maximum des actions pré-citées est le suivant :

Programmation 2016		Inv.	Fonct.	Participation Métropole	Participation St-Genis-Laval
<b>Objectif n°1 : Accueil du public et mise en valeur du patrimoine</b>					
<b>Action 1</b>	<b>Entretien des sentiers balisés</b>				
	<i>Entretien des sentiers balisés (débroussaillage, abattage d'arbre...)</i>		375,00€	375,00€	
	<i>Repas des brigades vertes – 16 jours d'intervention</i>		1 000,00€		1 000,00€
	<i>Requalification des sentiers nature : mur sentier de Sacuny</i>	5 700,00€		5 700,00€	
<b>Action 2</b>	<b>Portes du plateau</b>				
	<i>Entretien (dégradation, accident...)</i>		750,00€	750,00€	
<b>Objectif n°2 : Assurer une gestion du plateau</b>					
<b>Action 3</b>	<b>Confortement du maillage bocager du plateau</b>				
	<i>Mise en œuvre du plan de gestion suite au diagnostic faune/flore 2014 – Report 2017</i>				
	<i>Lutte contre les espèces invasives – report en 2017</i>				
<b>Action 4</b>	<b>Plan propreté</b>				
	<i>Enlèvement des dépôts</i>		1 500,00€	1 500,00€	
<b>Objectif n°3 : Soutenir l'agriculture du plateau</b>					
<b>Action 5</b>	<b>Remise en état des parcelles agricoles</b>				
<b>Objectif n°4 : Créer des liens entre agriculteurs et citoyens</b>					
<b>Action 6</b>	<b>Sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles</b>				
	<i>Animations pédagogiques 2015/2016</i>		23 000,00€	23 000,00€	
	<i>Panneaux exploitation agricole</i>	3 000,00€		3 000,00€	
<b>Objectif n°5 : Mise en œuvre du programme</b>					
<b>Action 7</b>	<b>Animation, suivi de projet et programmation future</b>				
		<b>8 700,00 €</b>	<b>26 625,00 €</b>	<b>34 325,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

Pour 2016, il sera établi entre la Métropole et la Ville une « convention de délégation de gestion ». Dans ce cadre, la Métropole prendra en charge l'ensemble des dépenses du Projet Nature, hormis les frais relatifs à l'intervention des Brigades vertes. Leurs repas seront donc à la charge de la commune pour un montant estimé de 1 000€ en fonctionnement.

Par ailleurs, la Métropole prendra en charge le temps passé des agents de la collectivité sur le Projet Nature. Il reviendra à la Commune de valoriser ces coûts à travers une comptabilité analytique.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le contenu du programme d'actions 2016 du Projet Nature des Hautes-Barolles réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Genis-Laval;
- **SOLLICITER** le Grand Lyon - Métropole pour l'attribution annuelle du fonds de concours à hauteur maximum de 34 325 € (soit 8 700 € en investissement et 25 625 € en fonctionnement);
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, documents et avenants se rapportant au Projet Nature.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## **7. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange, d'encombrants et de déchets de chantiers et de verre et broyage de bois, 17 rue Fos-sur-mer - Port Édouard Herriot - SAINT-FONS**

*Rapporteur : Monsieur Yves GAVAILT*

La société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES (PAPREC) a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange, d'encombrants, de déchets de chantiers, de verre et de broyage de bois. Elle est localisée 17 rue Fos-sur-mer - Port Edouard Herriot - à Saint-Fons.

Une partie du territoire de la commune de Saint-Genis-Laval est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage de 3km tel que fixé dans la nomenclature des installations classées.

### Présentation

L'activité de la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES est un maillon essentiel dans la chaîne globale de gestion des déchets. Elle trie, traite, désassemble et conditionne les déchets en vue de permettre leur valorisation.

La demande d'autorisation de la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES vise à prendre en compte une réorganisation du site. La volonté d'optimiser le site actuel, afin de le rendre plus performant et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats en termes de taux de valorisation, est la raison essentielle du projet de réorganisation des installations actuelles. Les raisons de cette réorganisation d'activité se justifient notamment par :

- la facilité d'accès routier au site;
- la sécurité du site;

- une volonté de l'exploitant d'implantation sur l'agglomération de Lyon.

La société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES est déjà une installation classée soumise à la législation des installations classées sous le régime de l'autorisation préfectorale. Elle exerce ses activités actuelles sur un terrain d'une surface d'environ 9 339 m<sup>2</sup>.

Le projet fait état :

- d'une augmentation du volume de stockage de bois qui pourra atteindre 1 570 m<sup>3</sup> et qui sera dorénavant soumis au régime d'autorisation;
- de l'exploitation d'une installation de broyage de bois, par un broyeur mobile appelé à fonctionner plusieurs fois par mois sur le site;
- de l'exploitation d'une installation de distribution de gas-oil;
- de l'exploitation d'une installation de transit et regroupement de déchets non dangereux non inertes.

### La prise en compte de l'environnement

Le dossier de demande d'autorisation comprend les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger.

L'entreprise se situe dans une zone industrielle où les installations classées sont autorisées et l'ensemble du site imperméabilisé. L'environnement proche est pour l'essentiel constitué d'activités industrielles commerciales et artisanales, d'infrastructures de transports routiers et ferroviaires.

*Eau* : le projet ne prévoit pas de forage. L'eau consommée provient uniquement du réseau public d'eau potable et est estimée à environ 405m<sup>3</sup>/an pour une présence de 30 personnes sur le site.

Les rejets aqueux du site sont : les eaux usées domestiques, les eaux pluviales de toitures du bâtiment de bureaux ; les eaux pluviales de carreau, les eaux de l'aire de lavage. L'ensemble de ces eaux est acheminé vers la station d'épuration de Saint-Fons via le réseau unitaire de cette commune. Les eaux pluviales en provenance des voies de circulation ou ruisselant sur les stockages de déchets et celles en provenance de l'aire de lavage sont pré-traitées, préalablement à cet acheminement, par un déboureur et des séparateurs d'hydrocarbures au nombre de deux sur le site. Une surveillance des rejets d'eau dans le réseau est réalisée.

Aucune eau industrielle n'est produite sur le site.

*Air* : les émissions atmosphériques du site liées aux activités proviennent des gaz d'échappement des poids lourds et des véhicules, des envols d'éléments légers de déchets, du broyeur de bois. Les envols sont limités par les mesures de bâchage mises en place sur les camions circulant sur le site et par le fait que l'exploitant s'engage à nettoyer régulièrement le site.

*Bruit* : Les émissions directement liées à l'exploitation du site sont principalement le trafic routier ainsi que les nuisances sonores de l'activité de broyage de bois ne fonctionnant pas de façon continue.

Le nombre moyen de mouvements de camions est estimé à 50, à raison de 30 pour les poids-lourds dans le cadre de l'exploitation des activités et de 20 pour les véhicules légers du personnel travaillant sur le site. Ce trafic représente 0,25% du total du trafic actuel comptabilisé sur l'A7, l'A450 et la D383.

Le rapport de résultats du 6 juin 2014 d'une étude des nuisances sonores réalisée par un bureau d'études montre que le résultat de la mesure en limite de propriété Ouest dépasse la valeur limite réglementaire, le résultat devant être cependant corrigé pour tenir compte de l'impact important dû au trafic routier de la rue de Fos-sur-Mer.

*Déchets* : Par ses activités, la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES génère des extrants ou des déchets en provenance de ses activités de stockage ou de broyage de déchets de bois usagés (boues de décantation, huiles de déshuilage, huiles usagées, ordures ménagères, broyats de bois). Les déchets sont valorisés ou éliminés conformément à la réglementation

*Sol et sous-sol* : l'ensemble du site est imperméabilisé.

*Santé* : Les premières habitations sont situées à environ 300 mètres et il existe des jardins privatifs à 100 mètres à l'est du site. Selon l'autorité environnementale, le site ne devrait pas présenter de risque pour la santé des populations riveraines (aucun traceur de risque n'a été retenu par l'exploitant).

*Étude des dangers* : l'évaluation préliminaire des risques a retenu l'incendie des déchets de bois ou de déchets dangereux non inertes comme risque principal de danger. Deux scénarios d'incendie ont été modélisés. Le premier montre que l'incendie est maintenu à l'intérieur du site sous réserve de la présence d'un mur coupe-feu déjà en place. Le second montre que l'incendie peut être contenu à l'intérieur du site sous réserve de la présence d'un mur coupe-feu à installer. L'exploitant précise dans son dossier que cette mesure compensatoire sera mise en place.

#### L'avis de l'autorité environnementale

L'autorité environnementale (DREAL) a rendu son avis sur cette demande d'autorisation le 30 mars 2016. Elle précise que le projet de la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES prend en compte les enjeux environnementaux de façon adaptée.

#### Enquête publique

Conformément à la législation en vigueur et notamment les articles L 512-2, R512-14 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pendant 33 jours du 2 mai 2016 au 3 juin 2016 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de Saint-Fons aux jours et heures d'ouverture du public.

Monsieur Michel BOUTARD ingénieur physicien retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Saint-Fons, les lundi 2 mai de 13h30 à 16h30, mardi 10 mai de 8h30 à 11h30, mercredi 18 mai de 14h30 à 17h30, jeudi 26 mai de 8h30 à 11h30 et vendredi 3 juin 2016 de 14h30 à 17h30.

Madame Claire MORAND est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Fons, ou annexées à ce registre si elles sont remises par écrit ou adressées par lettre au commissaire enquêteur à la mairie de la commune précitée. Le cas échéant, ces observations pourront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-spe-enquetes@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-spe-enquetes@rhone.gouv.fr)

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête sera affiché dans les communes de Saint-Fons, Irigny, La Mulatière, Lyon 2<sup>ème</sup>, Lyon 7<sup>ème</sup>, Lyon 8<sup>ème</sup>, Oullins, Pierre-Bénite, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Saint-Genis-Laval et Vénissieux.

Cet affichage a lieu quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée dans les mairies précitées.

L'avis d'enquête ainsi que les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger figurant dans le dossier de demande d'autorisation seront publiés sur le site internet de la préfecture - [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) - dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus.

Cette enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Rhône et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera sur place les observations écrites ou orales consignées dans le procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, des observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations, ainsi que son rapport et ses conclusions.

Enfin, le dossier relatif à la demande, établi par les soins la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES vous est soumis pour avis.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DONNER** un avis favorable à la demande de la société LA CORBEILLE BLEUE RHÔNE-ALPES en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange, d'encombrant, de déchets de chantiers, de verre et de broyage de bois.

**P. LACROIX.**- *« Bonsoir, une petite intervention. Nous nous réjouissons qu'une entreprise développe son activité sur la métropole. Néanmoins, un autre moyen de transport, outre les camions, aurait-il pu être abordé ? »*

**Y. GAVAULT.**- *« Ce n'est certainement pas anodin, j'imagine. Comme je vous l'ai dit, la valorisation des déchets se fait essentiellement sur du bois de chauffage, et là, il est vrai qu'il est transporté sur Grenoble. Est-ce qu'il y a d'autres moyens de le transporter ? Les trains de marchandises, ce serait à regarder de près. Ce que je peux vous dire après investigations et entretiens avec la société et le siège parisien, c'est que la difficulté dans ce que vous évoquez ici, c'est que les destinataires des différents produits sont amenés à changer, et dépendre bien évidemment des conditions commerciales qui sont faites. Aujourd'hui leurs clients utilisateurs du produit se situent à Grenoble pour le chauffage. Pour les autres déchets, ils se trouvent dans un environnement plus local, dans la métropole et un peu plus, mais il est changeant. Effectivement, je pourrais interroger la société sur le fait qu'elle ait étudié ou non d'autres sociétés, et je vous en ferai part, si vous me le demandez effectivement. »*

**M. LE MAIRE.**- *« Ce n'est pas cette société qui livre la chaufferie bois ? »*

**Y. GAVAULT.**- *« Non. Justement, c'était une de mes interrogations, et c'est pour cela en particulier que j'ai contacté l'entreprise, puisque je n'arrivais pas à avoir par le siège parisien les éléments. J'ai demandé au directeur de site de me dire quelle était la destination des déchets principaux de bois. Effectivement c'est une chaufferie urbaine. »*

**G. PEREYRON.**- *« J'avais posé la question du multimodal à la Commission. Une partie de la réponse est vraie, le client, c'est Grenoble. Sauf que pour faire de la production de bois, ils retraitent les déchets. Et les déchets, il faut d'abord les amener, et on les amène de la région Rhône-Alpes. On dit que l'on est dans le cadre du développement durable. Je le souhaiterais, mais nous n'y sommes pas. La question du transport multimodal est vraiment posée. Le site est sur le port. On trouve dommageable qu'avec une entreprise sur un port, on n'utilise pas le Rhône pour amener le maximum de déchets par le Rhône. Et réduire le transport routier ou le train, faire monter des camions qui viennent de la Drôme et compagnie, lorsque l'on pourrait prendre le port de Valence. On réduirait la longueur du transport routier. Cela fait partie encore aussi bien du plan climat du Grand Lyon, que du plan climat régional. Il y a de beaux plans, mais pour mettre en œuvre et donner des directives, c'est quand même plus compliqué. J'aurais souhaité que la DREAL, qui travaille sur tous ces plans climat et le valide, lorsqu'elle donne un avis, pousse les entreprises à dire : "il existe le transport multimodal, utilisez les ports au maximum". C'est cela qui manque. C'est le complément que je voulais faire par rapport à la question multimodale. Je laisserais après l'intervention à Thierry. Merci. »*

**T. MONNET.** - « Concernant cette délibération, il est spécifié dans le paragraphe “Étude des dangers” de la page 2 de la délibération, que “L'évaluation préliminaire a retenu l'incendie des déchets de bois ou des déchets dangereux”. Je ne comprends pas très bien la distinction qui peut exister concernant les deux scénarii “incendie modélisé”. Les deux scénarii concernent-ils respectivement les déchets bois et les déchets dangereux ? Sinon, je ne comprends pas que dans les deux scénarii identiques, dans le premier cas, l'incendie est maintenu à l'intérieur du site sous réserve de la présence d'un mur coupe-feu déjà en place. Et dans le second cas, sous réserve de la présence d'un mur coupe-feu à installer. Ce mur coupe-feu existe-t-il ? Ce n'est vraiment pas très clair, c'est très ambigu.

Nous nous inquiétons qu'une telle mesure compensatoire n'ait pas déjà été installée, du fait de l'existence d'un volume de stockage de bois important. Savez-vous quels sont les délais de plus imposés à l'exploitant pour son installation ? Enfin, que faut-il comprendre derrière la phrase en première page : “Le projet fait état de l'exploitation d'une installation de distribution des gasoils”. Ce fait ne semble pas présenter de considération particulière dans le paragraphe concernant les études d'impact et de danger. Merci. »

**Y. GAVAULT.** - « On va commencer par le gasoil. Je ne vais pas dire que c'est une incidence, parce que nous sommes dans le développement durable, et c'est toujours dommageable ces questions-là. Tout simplement parce qu'il faut remplir les camions de gasoil, c'est le carburant. Pour préciser justement parce que vous évoquiez les transports, c'est 30 rotations camion par jour, et une vingtaine de voitures du personnel.

On voit bien que lorsque l'on parle de développement durable, nous en sommes peut-être encore à un âge préhistorique, et qu'il y a encore beaucoup à faire. En particulier - et on le sent bien dans ce que vous dites, et je partage tout à fait votre analyse - qu'il y a à avoir une vision globale, une vision systémique. Quelquefois, on peut s'autosatisfaire de ce qui est fait. Disons-le plus modestement, je pense que l'on peut déjà se satisfaire en première intention des efforts qui sont faits. Regardons d'où nous venons. Je crois qu'un grand chemin a été fait. Sans vouloir faire de politique politicienne, je crois que le Grenelle de l'environnement a été quand même une prise de conscience importante dans le grand public, et qu'il y a des changements importants dans les comportements des uns et des autres. Nous sommes dans cet âge où il est monté en puissance. Vous avez raison, je partage votre analyse sur paradoxalement le degré d'urgence qu'il y aurait à ce que nous soyons peut-être plus réactifs sur ces dimensions-là. Comme vous, je partage le fait que nous aurions été heureux que la DREAL puisse faire des recommandations en matière multimodale. Charge à nous après, d'interpeller les acteurs en la matière.

Sur la question de l'incendie à proprement parler, là vous entrez dans des éléments techniques. Ce que je peux dire, c'est qu'en fait vous avez selon le jargon technique utilisé par l'entreprise, plusieurs “alvéoles” que vous retrouvez dans la délibération. Des alvéoles qui ont des destinations différentes selon les déchets qui sont traités. C'est en vertu de cette variété de déchets que vous avez les scénarii incendie.

Pour le reste, je partage votre analyse. Vous avez raison de vous inquiéter, car en regardant de près, le groupe PAPREC et ses différents sites, il y a eu un incendie sur un des sites, dans une autre région de France. Ce sont effectivement des questions sur lesquelles il convient d'être tout à fait attentifs. »

**M. le MAIRE.** - « Merci, Monsieur GAVAULT. Je rappellerai que le risque zéro n'existe pas. Une entreprise de récupération de palettes ? Il y a quelques années, camping-gaz a eu, semble-t-il, aussi quelques difficultés. Cela fait partie du risque industriel pour lequel le risque zéro n'existe pas. Sur les recommandations de la DREAL, vous savez, elle ne fait qu'appliquer les lois, les circulaires ministérielles et les directives européennes si elles sont liquidées.

Imposer, j'entends bien cette orientation en faveur de transport fluvial. Néanmoins, il faut savoir si dans le contexte et dans le périmètre de l'entreprise, s'il y a une réelle rentabilité, et si elle est aussi existante. Après, on peut aussi imposer des règles qui font que l'entreprise disparaît, puisqu'elle est contrainte aussi financièrement. J'ai vu qu'il y avait 32 personnes sur le site, ce n'est pas rien. Nous sommes déjà dans la récupération, nous sommes déjà dans le retraitement. Nous avons fait un pas, nous sommes plus qu'à l'âge de pierre. Nous avons quand même bien avancé dans ce domaine-là. Il reste sûrement à améliorer un certain nombre de choses, mais comme

*tout un chacun. Je crois que dans toutes nos actions, qu'elles soient régionales, communales, départementales ou nationales, je crois que dans le développement durable, ce sera un chantier jamais achevé. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1

Abstention  
François VURPAS

**8. LOGEMENT**

**Garantie d'emprunt des prêts PLUS et PLAI auprès d'ALLIADE HABITAT pour l'opération sise 23 rue Guilloux**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

Par la délibération n°11.2015.074 du 3 novembre 2015 la ville a accordé sa garantie à un emprunt contracté par ALLIADE HABITAT pour l'opération du 23 rue Guilloux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 15% du montant total emprunté.

Pour mémoire, ce prêt permet à ALLIADE HABITAT l'acquisition en VEFA de 24 logements aidés sis 23, rue Guilloux à la Société MERCIER PROMOTION. La nature de l'opération garantie ainsi que les conditions financières demeurent inchangées.

La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite que soient précisés dans la délibération la clause d'intérêt et de progressivité ainsi que le profil d'amortissement du prêt pour lequel la commune se porte garant. Dès lors, il est proposé que le conseil municipal délibère à nouveau en intégrant le niveau de détail souhaité par le prêteur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie au prêt contracté par ALLIADE HABITAT auprès de la CDC dans les conditions fixées ci dessous :



### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b> <b>Montant :</b>	PLAI 606 396 euros
<b>Durée totale :</b>	40 ANS
<b>Périodicité des échéances :</b>	ANNUELLE
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> Objet

## Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b> <b>Montant :</b>	PLAI FONCIER 236 569 euros
<b>Durée totale :</b>	60 ANS
<b>Périodicité des échéances :</b>	ANNUELLE
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.4%</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% .</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0% .</i>

### Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 836 672 euros
Durée totale :	40 ANS
Périodicité des échéances :	ANNUELLE
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

#### Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS FONCIER 711 816 euros
Durée totale :	60 ANS
Périodicité des échéances :	ANNUELLE
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.4 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code Civil,  
Vu le contrat de prêt signé entre ALLIADE HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 10 juin 2015

Mesdames Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ABROGER** la délibération n°11.2015.074 du 03/11/2015;
- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT, soit un montant de 358 717,95 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux sis 23 rue Guilloux à Saint Genis Laval;
- **ENGAGER** la collectivité à apporter la garantie aux conditions suivantes :  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;

- **ENGAGER** la collectivité pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt;
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

**Y. CRUBELLIER.** - « Premièrement, doit-on réellement garantir un emprunt auprès d'un bailleur social qui n'hésite pas à laisser des logements vacants de longs mois, alors que les demandes affluent ?

*Deuxièmement, 40 ou 60 ans, cela me paraît des durées de prêt très longues. Je pense qu'Alliade a le droit d'emprunter sur ces durées-là. Cela veut dire que les Saint-Genois vont payer pendant 40 ou 60 ans une garantie, alors que pour Alliade il n'y a aucune difficulté financière. Je me demande pourquoi on demande encore que la commune se porte garante pour ces prêts. »*

**M. le MAIRE.** - « C'est simplement la garantie que veulent les prêteurs bancaires. Vous méconnaissez le système du logement aidé. S'il y a des prêts de 40 ou 60 ans, c'est un moyen aussi d'avoir une charge foncière beaucoup plus allégée, pour permettre d'avoir des loyers plus modérés que dans le secteur privé, où nous avons des prêts qui sont sur 15, 20 ou 25 ans, c'est la seule raison. Les Saint-Genois ne paient rien, c'est une garantie d'emprunt en cas de cessation de paiement ou d'activité d'Alliade.

*Je l'ai dit déjà et je vais le redire, je crois que nous sommes à 2 milliards d'euros de cautionnement au niveau de la métropole, depuis bien avant cette ère. 30 ou 40 ans qu'il y a des crédits ou des garanties d'emprunt, et il n'y a aucun prêt qui a mobilisé les garanties des collectivités, que ce soit de la métropole ou des communes. Puisque de toute façon, Alliade et tous les organismes dits HLM sont contrôlés par l'État et doivent équilibrer leur compte. C'est aussi une réalité, ils ne font pas de bénéfices non plus. Nous ne sommes pas dans un système libre dans le domaine du logement aidé. Si un bailleur avait des soucis, les autres bailleurs se portent garants auprès du syndicat des offices HLM au niveau national. C'est une chaîne qui est assez cohérente, et dans laquelle les solidarités bancaires sont bien établies et permettent de répondre aux demandes de logements.*

*Sur les logements vides, oui il y en a. Parfois, il faut faire des réfections, il faut avoir aussi le bon locataire, il faut trouver des personnes avec des revenus... Ce n'est pas si simple que cela. En général, les taux de vacance sont extrêmement faibles dans le logement aidé. Les Saint-Genois ne paient rien; je le réaffirme clairement. C'est une caution d'un prêt qui va permettre de faire du logement aidé. Comme nous l'avons dit la dernière fois, 56 % de Saint-Genois dans les attributions, cela veut bien dire qu'il y a un effort en direction des Saint-Genois. De la décohabitation et des séparations aussi. Nous répondons aussi à un besoin de nos concitoyens, et nous souhaitons y répondre de cette façon-là. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

## **9. MARCHÉS PUBLICS**

**Délégation de Service Public (DSP) de la restauration collective. Conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de DSP relative à la restauration collective**  
*Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY*

Par contrat conclu le 17 juillet 2013, la Commune de Saint-Genis-Laval a confié à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES, dont la marque commerciale est SODEXO ÉDUCATION, la délégation de service public de la restauration collective municipale. Le contrat arrive à échéance le 31 juillet 2017. Aussi une nouvelle procédure doit être lancée.

Les délégations de service public sont soumises par l'autorité délégante à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes. La publicité consiste en deux insertions obligatoires, l'une dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales et l'autre dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné.

Au terme de cette formalité, la sélection des candidatures admises à présenter une offre et l'examen de ces offres devront être opérés par une Commission dite de Délégation de Service Public (Commission de DSP) composée :

- du Maire qui en est président;
- de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; étant précisé qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires;
- du comptable de la collectivité et d'un représentant du ministre chargé de la concurrence qui siègent à la Commission avec voix consultative;
- d'un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il y a en conséquence lieu de procéder à la désignation des membres élus (titulaires et suppléants) de ladite Commission relative à la restauration collective municipale.

Préalablement, et conformément aux dispositions de l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer, par délibération, les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des futurs membres de ladite Commission.

À cette fin, il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants);
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants;
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection de la Commission de DSP.

Toute liste ne respectant pas les conditions de dépôt précitées sera déclarée irrecevable.

Dans un souci de sécurité juridique, les personnes qui sont susceptibles d'être considérées comme étant intéressées, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire, aux affaires qui seront traitées dans le cadre de la Commission de délégation de service public, ne doivent pas faire acte

de candidature (articles 432-12 et 432-14 du Code pénal portant respectivement sur la prise illégale d'intérêt, sur les atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public).

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** comme suit les conditions de dépôts des listes :
  - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants);
  - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants;
  - les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection de la Commission de DSP.
- **CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**M. LE MAIRE.**- *« Cette fixation est obligatoire par la loi, ainsi que la non-présence d'autres membres à cette Commission. Il y a eu des jurisprudences qui ont même annulé des Commissions de délégation de service public. Je rappelle que comme pour l'autre délégation de service public, c'était le "Mixcube", je m'engage à donner les informations à la réception des candidats, aux points qui font l'objet de discussions, et au moment des négociations auprès de la Commission ad hoc. Ceci afin que chaque groupe dispose des informations nécessaires pour se faire une idée de cette DSP. »*

**Y. CRUBELLIER.**- *« Je vous remercie pour vos explications relatives aux modalités de dépôt des listes. Nous avons bien noté que vous tiendrez au courant les élus de l'opposition qui ne le seront pas, ce dont je vous remercie également. Néanmoins, je tiens à vous faire remarquer que même si le Code des collectivités locales impose ce semblant de démocratie, je ne peux que déplorer cette loi, qui est le résultat de ce mode de scrutin par l'élection à la proportionnelle au "plus fort reste". D'ailleurs, certains élus mêmes de votre majorité le reconnaissent. Aussi, je vous demande de bien vouloir interpellier notre député, afin qu'il dépose une proposition modificative de la loi, instituant la proportionnelle, afin que toutes les tendances politiques puissent être représentées.*

*Je rajouterai aussi avoir reçu aujourd'hui, par mail, le compte-rendu de notre Commission. Apparemment pour moi, j'étais intervenu sur ce sujet-là, sur l'interpellation du député. D'après le rapport, c'est Mme GUERIN qui demande l'interpellation, il s'avère que c'est bien moi qui ai demandé. Il y a eu un échange poli entre nous, mais j'avais demandé. Elle m'avait répondu d'ailleurs : "Nous n'allons pas interpellier le député, il y en a pour 2,5 ans à mettre en place". Justement, si nous trouvons qu'une loi n'est pas bonne, nous n'avons qu'à continuer à interpellier nos députés, pour qu'ils fassent le nécessaire. Cela prendra le temps qu'il faut. Néanmoins, il faut bien que l'on trouve des choses pas bonnes dans notre pays, et les faire modifier.*

*J'ajouterai aussi, en outre, qu'avec ce mode de proportionnelle "au plus fort reste", si aujourd'hui on respectait l'élection, si chaque groupe présente une liste : 2 élus pour les socialistes, 3 élus pour les Républicains, 3 élus pour le Front National. Si tout le monde vote aujourd'hui, avec l'âge un peu plus avancé - je suis désolée Bernadette - mais c'est vous qui récupéreriez ce poste-là. En fait, il s'avère que maintenant, des élus de votre majorité se mettent à voter les Républicains, pour éviter que nous puissions... C'est une interprétation, mais ce sont les faits des bulletins de vote. Quand vous voyez 3 élus et 3 élus, et que vous voyez 5 bulletins chez les Républicains, ils ne*

sont pas 5. Il y a bien des personnes de votre majorité qui se mettent à voter pour. Nous nous sommes fait avoir une fois, maintenant, vous avez trouvé un autre moyen pour éviter que ce soit notre groupe. Ce n'est pas forcément pour moi, c'est pour l'ensemble des groupes que je porte cette modification. Ce serait bon pour la démocratie, même si je reconnais que vous vous engagez à nous tenir au courant. Ce n'est quand même pas normal. Le but est de venir travailler les dossiers, ou au moins d'être mis au courant, pour que chacun ait son mot à dire. »

**K. GUERIN.** - « À propos du député, en effet, vous nous aviez demandé pourquoi ne pas demander à notre député. Je vous avais répondu que vous aviez aussi des parlementaires de votre côté que vous pouviez aussi interpellier sur la question. Nous ne pouvons pas interpellier un député pour une histoire de cantine et de listes. Mais en effet, la loi peut changer, et ce n'est pas moi qui ai effectivement proposé d'interpellier le député. »

**M. LE MAIRE.** - « Sur le fond de cette affaire, nous vivons sûrement sur d'anciennes lois où il y avait bien souvent dans les communes, une opposition et une majorité, c'était relativement simple. Les choses ont changé, je vois qu'il y a maintenant trois oppositions à Saint-Genis-Laval. Si nous prenons la métropole, il y a, je crois, dix groupes. S'il fallait faire une Commission de délégation de service public avec à chaque fois un représentant de chaque groupe, dont certains ont une personne, voire plus. A un moment donné, on fait une Commission de délégation qui est équivalente à l'Assemblée, quasiment. On peut effectivement moduler les choses.

*M<sup>me</sup> GUERIN* vous l'a très bien dit, je trouve, vous avez aussi un ou deux députés, je crois. C'est aussi à eux de faire peut-être un dépôt de proposition de loi dans ce sens-là, à l'Assemblée. Est-ce qu'il sera majoritaire? Je n'en sais rien. Chacun peut interpellier le député qu'il souhaite, ou la sensibilité politique qu'il souhaite, pour faire modifier. Je ne suis pas sûr que ce soit l'urgence de l'Assemblée nationale aujourd'hui, mais pourquoi pas.

Je veux bien relayer cette demande sur le sujet. Mais néanmoins, nous n'aurons jamais satisfaction à 100 %. Chaque groupe ne pourra pas être représenté, ou alors il faut augmenter le nombre de représentants à la Commission. Il faut faire un calcul savant en fonction du nombre de sièges du Conseil municipal. Cela veut dire qu'il faudrait presque une Commission adaptée à chaque taille de commune, cela va être un peu compliqué. Parce que ce que nous avons pu faire pour la Commission précédente, consultative des services publics locaux, nous l'avons fait assez facilement. J'ai toujours souhaité que tout le monde soit représenté. Là ce n'est pas possible, réglementairement. »

**G. PEREYRON.** - « Excusez-moi de prendre la parole, ce n'est pas par rapport à ce sujet-là, c'est par rapport à la déclaration de M. CRUBELLIER, suite à sa déclaration. Nous ne sommes pas la liste du PS ici, nous sommes la liste "agir à gauche", et nous représentons l'ensemble de Saint-Genis-Laval. Nous ne sommes pas rattachés à un parti politique (PS, PC, Verts). Nous représentons cette liste-là, donc nous avons des sensibilités différentes. Je préfère que vous disiez la liste "agir à gauche" que le PS, parce que nous ne sommes pas au PS. »

**Y. CRUBELLIER.** - « Mes excuses, M. PEREYRON. J'essaierais de faire attention la prochaine fois, vous avez raison. *Mme GUERIN*, vous me dites d'aller voir nos deux seuls députés, alors que nous représentons plus de 20 % de l'électorat. Mais localement, nous avons un député de circonscription. Ils ont chacun leur circonscription. Moi ce qui m'intéresse c'est local, c'est la dixième circonscription, quelle que soit la couleur du député. C'est lui qui fait les lois, et c'est lui qui représente nationalement nos territoires, nos électeurs. C'est tout. »

**M. LE MAIRE.** - « Je rappelle aussi que chaque député est un élu de la République, et que chaque citoyen peut l'interpellier. Je rappelle aussi cette règle peu utilisée d'ailleurs, et certains se bougeraient peut-être un peu plus s'ils étaient interpellés par les citoyens. Je le dis très sincèrement. N'hésitez pas à solliciter votre député, et vos sénateurs aussi. Parce que vos sénateurs, ils ne sont pas sur une circonscription électorale. Vous pouvez le voir, ils sont six ou sept sénateurs, vous pouvez aussi les saisir. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**



## **10. COHÉSION SOCIALE**

### **Programmation Cohésion sociale 2016**

*Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL*

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini le cadre d'action de la politique de la ville en déterminant une nouvelle géographie prioritaire. Aujourd'hui, seul le quartier des Collonges a été maintenu comme Quartier Politique de la Ville, tandis que celui des Barolles a été inscrit en Quartier de Veille Active afin de bénéficier prioritairement des crédits de droit commun.

Dès lors, la Ville avec tous les partenaires du territoire a établi un diagnostic partagé, puis a rédigé le nouveau Contrat De Ville 2015-2020 (CDV), document cadre signé par les partenaires le 22 janvier 2016. Le contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts des quartiers prioritaires, améliorer la vie quotidienne des habitants, prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

À ce titre, les axes stratégiques suivants, définis par l'État et la Métropole, déclinés localement, ont été retenus dans le Contrat De Ville :

#### **1 - Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier**

=> *Thèmes : renouvellement urbain, cadre de vie et habitat, développement économique local, équipements structurants, mobilité/désenclavement*

#### **2 - Mobiliser les principales politiques publiques**

=> *Thèmes : réussite scolaire/Éducation, insertion économique et accès à l'emploi, Santé, prévention-sécurité, Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)*

#### **3 - Renforcer le lien social**

=> *Thèmes : développement social, développement culturel, participation conseils citoyens, prévention des discriminations, égalité hommes femmes et plus largement « les valeurs de la République »*

#### **Objectifs transversaux**

- construire « avec » et non pas seulement « pour » les habitants, en organisant une démarche de travail avec eux aux différentes échelles;
- une priorité : la jeunesse.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires et les actions 2016 en termes de cohésion sociale, notamment les actions cofinancées par les partenaires institutionnels dans le cadre du Contrat de Ville.

#### **Aussi, les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2016 sont :**

##### **1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier**

La Ville poursuivra la mise en œuvre des deux projets de **renouvellement urbain sur les Collonges et Barolles** :

- **Aux Collonges**, réaménagement de l'entrée jusqu'au parvis du Mixcube suite à la démolition des anciens locaux : étoffement du stationnement; création d'un square végétalisé et arboré, réalisation d'une voie modes doux en prolongement de celle existante reliant Pennachy et connexion à la rue des Collonges;
- **Aux Barolles**, étude portée par la Ville et la Métropole quant à la tranche 2 du schéma directeur de requalification des espaces extérieurs du quartier, élaboré en 2010, qui portera sur le mail des Barolles.

Ces actions participeront en outre, à l'amélioration du cadre de vie, du « mieux vivre ensemble » favorisant ainsi le renforcement du lien social et l'intégration de tous les habitants dans la Ville.

## 2. Mobiliser les principales politiques publiques

La Ville développe et soutient de nombreuses actions en matière **d'insertion économique et d'accès à l'emploi**. Des projets seront menés en direction des jeunes (chantiers d'insertion jeunes adultes, préparation aux entretiens d'embauche), en matière de maîtrise de la langue française, de l'utilisation de l'outil informatique dans la recherche d'emploi et de la création d'entreprise.

**En matière de prévention - sécurité**, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le document cadre, Plan local de Prévention (2015-2017) a été décliné en 2015. Reposant sur divers groupes de travail pluri-partenariaux (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs...), diverses actions participeront à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (chantiers jeunes et éducatifs, les Travaux d'Intérêt Général, les rappels à l'ordre, la vidéo-protection, décrochage scolaire, Violences intrafamiliales...).

Dans le cadre de la **GSUP**, les actions de **sur-entretien des espaces extérieurs** proposées par les bailleurs sont maintenues. Elles participent au « mieux vivre ensemble » et permettent également de favoriser l'accès à l'emploi en positionnant un personnel en insertion professionnelle. Par ailleurs, des « diagnostics en marchant » (déambulations inter-partenariales sur le quartier), permettront de repérer les dysfonctionnements du quotidien et d'entreprendre une action coordonnée et réactive.

## 3. Renforcer le lien social

**Concernant le développement social**, si la sortie des Barolles de la géographie prioritaire ne permet plus la plupart des financements de l'État sur ce quartier, la Ville poursuit cependant le financement d'actions sur cette thématique.

Le volet culturel est toujours soutenu dans le cadre de la poursuite verra ainsi le final de l'action «Histoires vraies des Collonges », portée par « La Mouche ».

La Ville poursuit son engagement dans la démarche de la participation des habitants, **en soutenant notamment le Conseil Citoyen du Champlong**, collectif créé en 2015 conformément à l'obligation faite par l'État dans le nouveau Contrat de Ville et tout projet émanant du terrain concourant au mieux vivre ensemble.

Enfin, la mise en œuvre d'un jardin partagé au Champlong permettra de travailler la thématique « Valeurs de la République » en commençant par la **sensibilisation à la citoyenneté, l'interculturalité ...**

**Ainsi, en 2016, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 14 menées en 2015 sont reconduites, 1 est développée et 2 projets nouveaux à mettre en œuvre.**

## I - PROJETS DE FONCTIONNEMENT

### 1. **RATTACHER LES QUARTIERS À LA VILLE ET LES DIVERSIFIER**

En 2016, la Ville poursuivra le réaménagement de la Colline aux Collonges et notamment son entrée en végétalisant les anciens emplacements des associations aujourd'hui démolies afin d'adoucir l'entrée du quartier et d'accentuer l'emplacement du Mixcube en cœur de verdure et de parc. Parallèlement, l'offre de stationnement sera étoffée et la voie modes doux prolongée et connectée à la rue des Collonges.

De même, l'étude relative à la tranche 2 du réaménagement des Barolles sera engagée afin de casser le linéaire minéral du Mail des Barolles, en végétalisant et repensant les cheminements dans la continuité et l'esprit de la place des Barolles requalifiée.

## 2. MOBILISER LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES

### Action I.2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes (action reconduite)

Un chantier éducatif pour les jeunes majeurs (18-25 ans), en lien avec le bailleur GrandLyon Habitat, sera mené sur le patrimoine de ce dernier. Les jeunes seront positionnés par le Mixcube et les éducateurs. La Ville et le bailleur financeront chacun 50% la rémunération des jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **4 400€**

- Participation attendue de GrandLyon Habitat : 2 200€ (auxquels s'ajoutera l'achat du matériel)
- **Participation de la Commune : 2 200€**

### Action I-2.2 : Rémunération des encadrants sur les chantiers (action reconduite)

Dans le cadre des actions menées par la Ville sur les thématiques d'insertion et de prévention, divers chantiers jeunes (Ville Vie Vacances pour les 16-18 ans, éducatifs pour les jeunes majeurs) sont mis en œuvre. A ce titre, la commune fait appel à l'association d'insertion « Saint-Genis-Emploi » pour mettre à disposition un encadrant technique qui coordonnera le chantier et répartira les tâches entre les jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **415€**

- **Participation de la Commune : 415€**

### Action I-2.3: Plateforme linguistique (Cofinancement CDV : action reconduite)

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme ...) afin de les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions sociolinguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs ...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, La Mulatière, Givors et Grigny

Porteur de projet : **AFI, Association Formation et Ingénierie**

Coût prévisionnel : **30 700€**

- Participation attendue de l'État : 12 000€
- Participation de la Région : 4 000€
- Participation attendue des autres Villes : 11 550€
- **Participation de la Commune : 3 150€**

### Action I-2.4: Mon image, ma voix (Cofinancement CDV : action reconduite)

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. À travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**

Coût prévisionnel : **15 323€**

- Participation attendue des autres Villes : 6 910€

- Participation attendue de l'association : 5 755€
- **Participation de la Commune : 2 658€**

#### **Action I-2.5: Appui à la création d'entreprise** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **207 180€**

- Participation attendue de l'État : 10 000€
- Participation attendue de l'Europe : 30 000€
- Participation attendue de la Région : 47 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes, COPAMO et CCVG : 37 000€
- Autofinancement : 60180€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

#### **Action I-2.6: CitésLab, Service d'amorçage de projets** (Cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leur parcours professionnel. Cette action a été budgétée jusqu'à la fin de la convention originelle de la Caisse des Dépôts et Consignations, au 30 août 2016.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **62 106€**

- Participation attendue de l'État : 8 000€
- Participation attendue de la CDC : 17 162€
- Participation attendue de la Métropole: 10 000€
- Participation attendue des autres Villes : 21 036€
- **Participation de la Commune : 5 908€**

#### **Action I-2.7 : Informatique et insertion professionnelle** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Cette action vise à rendre le public en insertion professionnelle autonome avec l'outil informatique afin que ce dernier ne constitue pas un frein à la recherche d'emploi mais un atout. Elle lui permet de maîtriser l'outil informatique dont l'apprentissage est basé sur la recherche d'emploi (consultation des sites liés à l'emploi, réalisation de leurs CV et lettre de motivation, mise en ligne et candidature par mail).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins et La Mulatière.

Porteur de projet : **OASIS**

Coût prévisionnel : **32 900€**

- Participation attendue de l'État : 5 500€
- Participation attendue de la Métropole : 5 500€
- Participation attendue des autres Villes : 11 500€
- Autofinancement : 400€
- Bénévolat : 7 500€

- **Participation de la Commune : 2 500€**

### **Action I-2.8: Chantiers VVV (Ville, Vie, Vacances) (action reconduite)**

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires, notamment lors des vacances d'été dans les écoles (Ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, aide lors de certaines manifestations ...). Ils sont effectués par des jeunes des Collonges et des Barolles ayant entre 16 et 18 ans, positionnés et encadrés « socialement » par Mixcube et le Centre Social et Culturel et encadrés « techniquement » par Saint-Genis-Emploi selon les besoins. Cette action comprend l'indemnisation des jeunes) .

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **1 500€**

- **Participation de la Commune : 1 500€**

### **Action I-2.9: La Médiation (Cofinancement CDV : action reconduite)**

L'association AMELY accompagne les Médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiation sur la Commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : 10 629€

- participation attendue de l'État : 2 000€
- cotisations, dons, legs : 25€
- bénévolat : 6 604€
- **Participation de la Commune : 4 300€ dont 2 300€ de mise à disposition de locaux**

## **2. RENFORCER LE LIEN SOCIAL**

### **Action I-3.1: Soutien au développement social et culturel (action reconduite)**

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble », à la parentalité, la culture ...

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **2 700€**

- **Participation de la Commune : 2 700€**

### **Action I-3.2 : Histoires vraies des Collonges (Cofinancement CDV : action développée)**

2016 finalisera cette nouvelle action culturelle impulsée l'année dernière qui proposait de mettre en valeur le « vivre ensemble » à travers un travail de collecte et de partage de la mémoire individuelle des habitants du quartier sur des histoires vécues. La Mouche propose un spectacle co-construit avec les habitants et les partenaires, basé sur les mémoires et témoignages recueillis.

Porteur de projet : **Commune, « La Mouche »**

Coût prévisionnel : **23 900€**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- Autres : 1 430€
- **Participation de la Commune : 6 000€ (dont 5 000€ versés par l'État à la Commune et auxquels s'ajoutent 16 470€ de subvention de « La Mouche »)**

### **Action I-3.3 : Cultivons notre citoyenneté (Cofinancement CDV : action nouvelle)**

Afin de renforcer la citoyenneté et valoriser le quartier des Collonges, des jardins partagés seront aménagés sur une parcelle du bailleur GrandLyon Habitat, qui « préparera » le terrain. Ce lieu à vocation interpartenariale (notamment avec le lycée de Pressin), intergénérationnelle et interculturelle a pour objectif de favoriser le lien social, la rencontre de l'Autre, la mise en œuvre de projets artistiques (ex : tissage urbain) mais aussi d'actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **24 793€**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- Participation attendue de la Région : 5 000€
- **Participation de la Commune : 3 000€** (auxquels s'ajoutent 11 793€ de subvention dans le cadre de la DSP)

### **Action I-3.4 : Fonds de participation des habitants (Cofinancement CDV : action nouvelle)**

Ce fonds permettra de favoriser les initiatives des habitants, du conseil citoyen, d'associations des quartiers en proposant un appui financier aux projets concourant au « vivre ensemble » et à l'animation du quartier.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **5 750€**

- Participation attendue de l'État : 4 250€
- **Participation de la Commune : 5 750€** (dont 4 250€ versés par l'État à la Commune)

## **2. POSTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Poste I-4.1 : Chef de projet Contrat de Ville**

Le Chef de projet du Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **22 220€**

- Participation attendue de l'État : 7 406€
- Participation attendue de la Métropole : 7 407€
- **Participation de la Commune : 22 220€** (dont 14 813€ de l'État et de la Métropole versés à la Ville)

### **Poste I-4.2: Gestionnaire administrative et financière**

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service dans sa globalité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **14 049€**

- Participation attendue de la Métropole : 3 514€
- **Participation de la Commune : 14 049€** (dont 3 514€ de la Métropole versés à la Ville)

## **II- PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Pour 2016, les projets urbains sont en cours de réalisation via la finalisation de l'aménagement de l'espace associatif aux Collonges. Sur les Barolles, 2016 sera l'année de définition du projet de

requalification du Mail des Barolles en lien avec la Métropole. La section « investissement » présente ainsi les actions proposées par les bailleurs au titre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité et répondant à l'axe du Contrat de Ville sur la mobilisation des politiques publiques.

**Action II-1 : Sur-entretien des espaces extérieurs du Champlong** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Grand Lyon Habitat fait appel à une entreprise d'insertion pour effectuer l'entretien des espaces extérieurs des Collonges afin de garantir un meilleur niveau de prestation quant à la propreté sur les sites sensibles (ex : arrière des commerces, espaces autour du Pôle de Services Publics)

Maître d'ouvrage : **GrandLyon Habitat**

Coût prévisionnel : 33 306€

- Participation attendue de la Région : 8 326€
- Participation attendue de la Métropole : 8 327€
- GrandLyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 16 653€
- **Pas de coût pour la Commune**

**Action II-2 : Sur-entretien des espaces extérieurs- Résidence « Orion »** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Initiée en 2013, Alliade Habitat reconduit l'action de sur-entretien des espaces extérieurs sur sa résidence « Orion » aux Barolles. À ce titre, le bailleur fait appel à « Saint-Genis Emploi » pour positionner une personne en charge d'effectuer une prestation d'1 heure par jour sur les espaces ciblés (parking-terrasse, parking APF, aire de jeux) en supplément de la prestation du gardien à mi-temps.

Maître d'ouvrage : **Alliade Habitat**

Coût prévisionnel : **23 458€**

- Participation attendue de la Métropole : 3 700€
- Alliade Habitat (fonds propres et charges locatives) : 19 758€
- **Pas de coût pour la Commune**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**.

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2015
Langue française, chargé de mission	I - 2.3	AFI	3 150 €
Mon image, ma voix	I - 2.4	Mission Locale	2 658,00 €
Appui à la création d'entreprise	I - 2.5	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	I - 2.6	Graines de SOL	5 908,00 €
Informatique et insertion professionnelle	I - 2.7	OASIS	2 500 €
La Médiation	I - 2.9	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	I - 3.1	Centre Social et Culturel	2 700,00 €
Cultivons notre citoyenneté	I - 3.3	Mixcube	3 000,00 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6156 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires



Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2016
Chantiers Insertion jeunes adultes	I - 2.1	Divers Partenaires	2 200,00 €
Rémunération des encadrants sur les chantiers	I - 2.2	Divers Partenaires	415,00 €
Chantiers VVV	I - 2.8	Selon le porteur	1 500,00 €
Histoires vraies des Collonges	I - 3.2	Associations porteuses	6 000 €
Fonds de Participation Habitants	I - 3.4	Prestataire	5 750,00 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les recettes des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Histoires vraies des Collonges	I - 3.2	Commune	État	5 000,00 €
Fonds de Participation Habitants	I - 3.4	Commune	État	4 250,00 €
Chef de Projet Contrat de Ville	I - 4.1	Commune	État	7 406 €
			La Métropole	7 407 €
Gestionnaire Administrative et Financière	I - 4.2	Commune	La Métropole	3 514 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas précisées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation.

**M. LE MAIRE.**- « Merci de cette présentation complète, qui montre l'interpénétration des différentes actions. À la fois la rencontre, mais aussi l'insertion, la création d'entreprises. Il y a une dimension globale sur nos quartiers. Je voulais le souligner, parce que c'est important. Ce ne sont pas des actions indépendantes les unes des autres, elles vont toutes dans le même sens. Des interventions ? »

**B. PIERONI.**- « Depuis plusieurs années que ce programme est mis en place, pouvez-vous nous faire part des résultats positifs ou négatifs obtenus ? Les jeunes qui ont pu participer à ces divers chantiers ou autres activités restent-ils ensuite en contact avec les équipes ? Savez-vous ce qu'ils sont

devenus par la suite ? Et si toute cette énergie mise en œuvre pour le « bien vivre ensemble, leur a été bénéfique pour mieux démarrer dans la vie active ? »

**A. CALLIGARO.**- « Si la part donnée par la commune pour les projets nous paraît relativement faible, aux alentours de 80 k€, nous sommes cependant attentifs à l'utilisation de l'argent public en général. Comme le rappelait un Premier ministre anglais, l'argent public n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables. Nous souhaiterions donc savoir combien de personnes bénéficient de chaque projet, quelle évolution par rapport aux années précédentes ? Pouvons-nous avoir davantage d'informations sur l'évaluation de ces différentes actions ? Ne vous y trompez pas, notre intervention ne remet nullement en question notre attachement au "vivre ensemble", bien au contraire. Merci. »

**T. MONNET.**- « Je rejoins effectivement la demande des deux autres groupes d'opposition concernant les bilans des actions qui sont menées sur le quartier des Collonges. Il me paraît effectivement important d'avoir ces bilans-là, parce que nous avons des actions qui sont reconduites. Nul doute qu'elles doivent avoir des bons effets, mais il est toujours important de savoir quels sont-ils.

Je voulais plus particulièrement poser une question que j'ai déjà posée en Commission, mais que je vais me faire un plaisir de reposer. En effet, il me semble intéressant de la reposer pour informer l'ensemble des personnes présentes, car j'y attache une importance particulière. Il s'agit du Conseil citoyen. C'est une action nouvelle, en action 1.3.4, qui prend en compte la participation des habitants. Je voulais savoir comment fonctionne aujourd'hui le Conseil citoyen. Il y a assez peu de temps effectivement qu'il est mis en place, mais comment fonctionne-t-il ? Est-il positif et entraîne-t-il une certaine adhésion de la population du quartier des Collonges ? Et également, vous avez parlé des jardins partagés, mais savoir quelles sont les autres actions que ce Conseil de citoyens souhaiterait porter, à hauteur des sommes qui y seraient destinées. Merci. »

**P. ROTIVEL.**- « Mise à part la question de M. MONNET, les trois questions tournent autour des bilans des sorties positives. J'ai pu mentionner tout à l'heure les sorties positives à hauteur de 50 % du service d'amorçage de projet. Je m'étais renseignée. Au niveau des bilans insertion, "Mon image, ma voix" a accueilli 5 jeunes saint-geinois sur deux sessions. Ce sont des jeunes qui sont loin de l'emploi, mais à des stades différents. On peut avoir des BAC-4, jusque des CAP. Il y a même un jeune qui a pu passer à la suite de cela un concours infirmier.

Quant à l'amorçage de projet, il y a eu 31 personnes reçues. Elles sont reçues dans un premier temps par rapport à un entretien collectif. Ensuite chaque personne est reçue en entretien individuel, et est aidée dans le parcours de sa création d'entreprises.

Au niveau de "informatique et insertion", nous avons 9 Saint-Genois, qui sont accueillis sur 3 sessions. Ils travaillent sur l'outil informatique pour envoyer une candidature en ligne. Tout ce qui est dans la recherche d'emploi autour de l'informatique.

Pour la plateforme linguistique, elle a accueilli 34 Saint-Genois. Il y a des travaux aussi au niveau des ateliers sociolinguistiques au niveau du centre social, et nous travaillons aussi le vocabulaire professionnel pour ceux qui le demandent.

Quant à vous donner des retours et des bilans exacts, c'est difficile. Les jeunes prennent ce qu'ils ont à prendre, et la preuve est que nous avons des résultats positifs. En revanche, ils sont quand même très mobiles, ils changent relativement de portable. Il est difficile d'avoir des suites à ce niveau-là.

Pour le Conseil citoyen, en complément, une liste en Préfecture a été déposée, où 11 personnes sont inscrites. Si vous vous rappelez, il y a deux collèges : un collège habitants et un collège associatif. Le collège habitants comprend 6 personnes, le collège associatif : Secours Populaire, Saint-Genis Emploi, le Mixcube. Plus deux adhérents du Mixcube qui représentent les 1001 Nuits de Collonges\*.

Au niveau des réunions, elles sont mensuelles. Ils ont certains objectifs, notamment les jardins partagés, c'était leur souhait. Quant au fonds de participation des habitants, il va servir à réaliser le jardin sur les Collonges. »

**T. MONNET.**- « Ils ont un projet ? »

**P. ROTIVEL.** - « Non, ils ont des idées, mais ce ne sont pas des projets. Ils sont force de proposition, mais en revanche, il faut que le projet rentre dans le contrat de ville. Nous savons que le contrat de ville, c'est la Préfecture, qui nous impose un certain cadre. Il se trouve que ce projet dont ils avaient parlé entrainait dans le cadre du contrat de ville. »

**M. GUOUGUENI.** - « Vous avez, Madame ROTIVEL, déjà donné des éléments de bilan. Je rappelle que la programmation, ce sont des actions qui sont passées, et des actions à venir. Les bilans, nous ne les avons pas encore pour certains. Pour autant, je rappelle le dispositif. Il y a une programmation, et les porteurs de projet présentent leurs actions sous couvert d'une évaluation. C'est-à-dire, des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Et qu'à l'issue de l'action en tant que telle, on puisse les mesurer pour voir la pertinence de les maintenir ou pas. Ce dispositif d'évaluation existe.

Sur les aspects positifs, il y a des éléments que l'on peut mesurer, et il y en a d'autres que l'on peut moins. Vous faisiez référence au fait que c'est un dispositif qui existe depuis plusieurs années. Pour l'avoir un peu plus ou moins porté, je peux vous dire qu'à Saint-Genis-Laval, nous sommes soucieux des deniers publics, même si j'entends que ce sont les deniers du contribuable. Pour autant, je crois que l'on peut voir les dix dernières programmations dans ce dispositif-là : à partir du moment où un dispositif a atteint son objectif qui est celui d'amorcer une dynamique ou d'aller vers le droit commun, la ville en commun accord avec les cofinanceurs intègre ce dispositif dans le droit commun. J'aurais quelques exemples, mais nous pourrions les voir dans les différents bilans.

Concernant le Conseil citoyen, je rappelle que le Conseil citoyen, son objectif premier est d'être le référent sur le quartier, sur plusieurs dispositifs, notamment la programmation. Il est source de proposition, il doit être partie prenante que la programmation. C'est nouveau, à l'époque il y avait uniquement les structures porteuses de projets qui pouvaient intervenir, et les différents financeurs. Depuis peu, il y a effectivement le Conseil citoyen qui a cette responsabilité avec un accompagnement.

Un autre élément que l'on peut mettre en visibilité vis-à-vis du Conseil citoyen, c'est que régulièrement dans les différentes instances, notamment à la signature avec le préfet, il y avait un représentant. Ils sont conviés dans les différentes manifestations au niveau du quartier, mais aussi au niveau de la ville, puisqu'ils sont conviés, et ils participent, ils sont assez assidus sur cette question-là. Je ne rentrerai pas dans leur réflexion, parce que l'objectif est qu'ils soient autonomes et indépendants. Pour autant, on peut dire qu'ils sont assez actifs, parce qu'on les voit dans les représentations qui sont faites au niveau culturel, mais aussi dans les différentes inaugurations.

Sur la question de l'aspect positif, on peut se poser la question, mais il y a deux ans, il y avait deux quartiers politiques de la ville, aujourd'hui il n'y en a plus qu'un. Cela sous-entend quand même que sous couvert d'indicateurs, un quartier n'est plus catégorisé de la même manière, parce qu'il y avait des éléments positifs. On s'est posé la question au niveau de la ville, comment les accompagner pour ne pas sortir d'une manière drastique. Voilà quelques éléments. »

**M. LE MAIRE.** - « Merci de ces compléments intéressants. On l'entend souvent, il ne faut pas avoir une approche qualitative ou quantitative. C'est vrai que parfois des bilans sont difficiles à faire. Ce qu'il faut aussi voir, c'est le lien que l'on peut renouer avec des jeunes qui sont parfois très éloignés de la vie sociale ou de l'emploi. Cela me paraît important. Il n'y en aurait qu'un ou deux qui retrouverait un emploi ou une vie sociale apaisée, ce serait déjà un succès.

Il est clair aussi que nous ne maintenons pas des actions inutiles. Il n'y a pas d'actions sous perfusion qui sont maintenues, elles sont toutes évaluées. Nos financeurs regardent d'une manière très précise les évaluations pour pouvoir financer ou reconduire les financements. Rassurez-vous, nous sommes comme vous, nous sommes très soucieux des deniers publics, et notamment de la non-augmentation de la taxe communale des impôts locaux, vous le savez bien.

Dans le Conseil citoyen, il n'y a pas d'élus, pas de parti politique, pas de groupe de pression, pas de lobbying. Ce sont des citoyens qui se sont portés volontaires, et qui vivent leur vie et leurs propositions d'une manière très indépendante. Ce qui est intéressant, c'est que ce sont des citoyens que l'on ne voyait pas dans la vie communale, la vie sociétale, la vie locale. Ils sont libres de faire un compte-rendu ou de ne pas en faire, nous n'avons pas à leur demander. Parce que cela a été institué ainsi. Cela ne les empêche pas de faire des propositions et des intentions de projets. Après, il faut voir la réalisation, la réalité pratique des projets. Mais je trouve que c'est quelque chose

*d'intéressant, puisque l'on n'est pas soumis à des groupes de pression qui sont des fois très catégoriels. Cela permet d'avoir une vision sur le quartier.*

*Au niveau du bailleur aussi, je pense que c'est intéressant. C'est un élément qu'il peut remonter, c'est un interlocuteur. Les associations de locataires, c'est compliqué à gérer, pour ceux qui sont volontaires. Là, ils ont une autre approche pour souligner leur engagement tout à fait bénévole. »*

**T. MONNET.**- *« Par rapport à cette action, je ne peux que vous proposer de la propager sur l'ensemble de la commune, et d'être à l'initiative d'autres Conseils citoyens sur d'autres quartiers de notre commune. Merci. »*

**M. LE MAIRE.**- *« Oui, mais le Conseil citoyen, il se fait parce que c'est une dimension de la loi. Vous savez, la concertation est permanente dans cette commune, j'ai encore rencontré des riverains très récemment pour des projets et autres. La concertation, on ne va pas l'ériger en système de fonctionnement, elle fonctionne tous les jours. Vous reconnaissez qu'elle a marché pour l'Équinoxe, pour les rythmes scolaires. Mais on ne fait pas de la concertation comme cela pour tout. Nous l'avons fait sur des projets, sur des thèmes, mais nous avons peut-être une différence sur ce sujet, M. MONNET. »*

**T. MONNET.**- *« Je ne revenais pas sur la concertation. Je disais que puisque c'est une action qui vous sied, ce serait intéressant de la dupliquer dans d'autres quartiers où elle sera aussi intéressante, c'est tout. Je ne reviens pas sur autre chose. »*

**M. LE MAIRE.**- *« Très bien. Nous avons fait d'autres choses, qui sont tout aussi intéressantes, la place des Barolles, le Mixcube. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

### **11. JEUNESSE**

**Horaires scolaires - Année scolaire 2016-2017**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELAGOUTTE*

Suite aux constats identifiés par les différents partenaires de la communauté éducative dans le cadre d'une concertation engagée par la Ville de Saint-Genis-Laval dans une démarche améliorative des temps de l'enfant, les Conseils municipaux des 26 mai et 30 juin 2015 ont approuvé les évolutions suivantes, à savoir :

- des horaires différenciés sur la pause méridienne entre les maternelles et les élémentaires des écoles Bergier/Mouton et Guilloux;
- de répondre aux problématiques spécifiques du groupe scolaire Paul Frantz en alignant les horaires élémentaires à ceux de maternelle.

Si à l'école Paul Frantz, l'adaptation mise en place depuis la rentrée scolaire 2015-2016 apparaît pertinente et efficace, l'organisation proposée sur les groupes scolaires Guilloux et Bergier/Mouton reste plus compliquée.

Soucieuse de l'intérêt porté à la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) tant au niveau du respect du rythme de l'enfant, de sa sécurité et sa réussite éducative, la Ville de Saint-Genis-Laval a engagé un processus de concertation favorisant l'écoute, le dialogue avec l'ensemble des partenaires éducatifs et réalisé un questionnaire auprès des parents

qui reflètent pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine et dont la fratrie est scolarisée en maternelle et élémentaire une organisation plus compliquée sur le temps méridien.

Ainsi, plusieurs réunions se sont tenues depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 et le dernier CoPil des partenaires Éducation nationale, Ville, fédération des parents d'élèves, directeurs d'école réuni le 29 mars dernier a proposé des modifications d'horaires pour la rentrée. Aussi ce dialogue constant avec les différents partenaires et la Ville a permis de déterminer qu'une modification des horaires reposant sur la mise en place d'un horaire identique pour l'élémentaire et la maternelle se révélait opportune pour ces deux groupes scolaires (Guilloux et Bergier/Mouton).

Il est donc proposé la mise en place d'horaires identiques pour les maternelles et les élémentaires des groupes scolaires Bergier/Mouton et Guilloux :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 - 12h00 et 14h00 - 15h45;
- les mercredis de 8h30 à 11h30 avec une garderie périscolaire assurée jusqu'à 12h00.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** les nouveaux horaires scolaires des groupes scolaires Guilloux et Bergier/Mouton cités ci-dessus à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) par avenant.

**J.P. LACROIX.**- « *Pour reprendre les termes de cette délibération relative aux rythmes scolaires, nous sommes bien conscients de la complexité relative à l'organisation proposée sur les groupes scolaires Guilloux et Bergier/Mouton. Nous pouvons comprendre que les parents, dont les enfants ne déjeunent pas à la cantine, souhaitent un horaire identique pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire.*

*Néanmoins, nous pensons que les horaires qui seront dorénavant imposés aux enfants de maternelle respecteront encore moins le rythme. En effet, la matinée de travail sera encore plus longue, et le temps de sieste débutera trop tardivement. Les enseignants de maternelle ont-ils été consultés ? Sont-ils en accord avec ces nouveaux horaires ? Permettez-moi d'en douter. D'autre part, nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas d'uniformité sur notre territoire, entre les trois groupes scolaires publics concernant les horaires scolaires.*

*En tant que directeur d'école inscrivant entre 120 et 150 élèves chaque année, je peux témoigner, à mon modeste niveau, que cette réforme des rythmes scolaires, de manière générale ayant entraîné la mise en place de la semaine de 4,5 jours avec le mercredi, est très mal perçue par les parents, et mal vécue par les enfants. Une évaluation objective nationale de réforme, donnant la parole aux familles et aux enfants sera-t-elle mise en place ? Nous l'appelons de nos vœux. Pour en revenir à cette délibération, nous ne nous opposerons pas aux parents, mais nous nous abstenons en pensant aux enfants de maternelles. Merci. »*

**Y. DELAGOUTTE.**- « *Effectivement, Monsieur LACROIX, vous avez constaté toute la complexité. Horaires imposés, oui bien sûr, nous imposons des horaires, mais ils sont issus de la concertation. Bien sûr que les enseignants ont été consultés, et bien sûr que tous les enseignants de maternelle ne valident pas forcément cela. La maternelle Guilloux valide effectivement ces horaires. Ils étaient assez volontaires pour l'un ou l'autre des horaires, mais un horaire uniforme.*

*Quant à la question de sieste, j'ai tout entendu. Effectivement, les enfants qui reprenaient la sieste à moins le quart dans le brouhaha des enfants qui arrivaient à 14 h, ce n'était pas très bon pour eux non plus.*

*Quant à l'uniformité sur la commune, oui cela aurait été peut-être bien d'avoir une uniformité, mais je ne vois pas en quoi ? Paul FRANTZ se distingue par une configuration tout à fait différente*

des locaux. C'est pourquoi nous avons poursuivi dans cette voie, en alignant les horaires tels que souhaités.

En ce qui concerne nos vœux pour les 4,5 jours, c'est la réforme. Nous nous sommes inscrits dans cette réforme. Maintenant effectivement, c'est peut-être aux parents de faire remonter des données, les enfants sont plus fatigués. J'entends aussi quand même du côté des élémentaires que le rythme qui a été défini pour les matinées allongées est très bon pour eux. Cela, nous l'avons entendu dans toutes les écoles. »

**M. LE MAIRE.** - « Vous savez, il n'y a pas que les parents, Monsieur LACROIX. Simplement pour vous dire qu'il y a les assistantes maternelles aussi qui sont concernées par les horaires différenciés, pourquoi c'est compliqué. Vous savez, les intérêts des uns et des autres sont légitimes, ils sont totalement différents. Les rythmes scolaires, après, on en pense ce que l'on veut. Moi on m'a dit que la journée d'étude était trop longue, et après quand on modifie, ce n'est plus bien. Nous, ce que nous avons essayé à travers cette réforme qui a été décidée, c'est d'amener la qualité dans les activités, avec des ateliers différents, avec des professionnels. Ce n'est pas de la garderie. C'est-à-dire que nous avons amené un élément de ce que nous appelons "le parcours éducatif culturel". Cela fait partie aussi de la vie d'un enfant d'avoir la chance de pouvoir avoir des activités qu'il n'avait pas forcément auparavant. De ce côté-là, il y a un point positif, cela a permis d'avoir de la culture, du théâtre, des choses qui ne seraient pas forcément faites ailleurs. La vidéo prochainement, des choses comme cela. Nous avons amené des éléments plutôt de qualité sur le temps périscolaire. On m'avait dit que la journée d'étude était trop longue, et cela a été réduit. Nous avons essayé d'amener un élément positif à cette réforme des rythmes scolaires. C'est plutôt réussi, d'après les témoignages et les retours que l'on a. On pouvait craindre à une époque qu'un certain nombre d'enfants dans certains quartiers ne s'inscrivent pas. On voit bien pourtant des niveaux sensiblement égaux pour les trois écoles et je pense que c'est important aussi pour le "vivre ensemble". On s'est donné les moyens d'avoir quelque chose de qualité. Cela coûte, c'est clair, ce n'est pas rien. Voilà quelques éléments pour répondre à votre question. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

## **12. JEUNESSE**

**Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse - Programmation 2016**

**Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER**

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet «Jeunesse», s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois âgés de 6 à 17 ans sur des périodes hors temps scolaire afin de contribuer à leur épanouissement, de favoriser leur insertion sociale et de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

Dans le cadre de ce dispositif, différentes actions sont ciblées sur la durée du contrat et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenantes dans le domaine de la jeunesse.

En 2016, l'enveloppe totale du CEJ est de 274 496 € et la subvention attendue de la CAF est de 156 512 €. Dès lors, la Ville portera le différentiel, soit 117 984 €.

Le budget global de 274 496 € se décompose en actions portées par les associations pour 122 702 € et subventionnées par la Ville et la CAF, et en action Ville à hauteur de 151 794 € (séjours vacances,

l'accueil de loisirs de la Maison de Quartier des Collonges et en partie les postes de coordinateur, de responsable administrative et animatrice du service Jeunesse).

La programmation 2016 du Contrat Enfance Jeunesse volet «Jeunesse» se décline suivant huit actions énumérées dans le tableau annexe.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différentes associations porteuses de l'Opération Sport Été 2016;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2016 correspondant à des dépenses générées par l'ensemble des actions 2016 décrites ci-après;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2016.

Projets associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2015
ALSH Centre social et culturel des Barolles - Projet 1 : postes de responsable secteur «Enfance» et animateur secteur «Jeunes»	Centre social et culturel des Barolles	57 117,00 €
ALSH CLESG - Projet J4 Financement de 3 emplois de direction et d'animateurs	CLESG	54 885,00 €
Opérations Sports Été	Associations sportives	6 200,00 €
Découverte du tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
<b>Total projets associatifs</b>		<b>122 702,00 €</b>

Projets municipaux		
ALSH Maison de quartier des Collonges - Projet J5 : Développement de l'offre de loisirs avec ouverture à la journée	Mairie de Saint-Genis-Laval	61 000,00 €
Séjours de Vacances	Mairie de Saint-Genis-Laval	20 000,00 €
Animation du Conseil Municipal des Enfants	Mairie de Saint-Genis-Laval	12 014,00 €
Coordination Jeunesse - Projet J6 Soutien administratif et financier du Projet Éducatif Local	Mairie de Saint-Genis-Laval	58 780,00 €
<b>Total projets municipaux</b>		<b>151 794,00 €</b>

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

### 13. CULTURE

Saison culturelle de La Mouche 2016/2017

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

#### CONTEXTE

Depuis 2010, les grandes orientations politiques au niveau du spectacle vivant ont été redéfinies :

- **sortir des murs**, investir l'espace public, mettre le spectacle vivant au cœur du territoire de la commune;
- **développer l'action culturelle sur le territoire**, et plus généralement ce qui crée du lien social, du sens commun, du débat citoyen, de la rencontre, autour de l'acte artistique, dans et hors les murs;
- **diversifier et développer le public** par un travail de relations publiques accrues;
- **rendre La Mouche plus accessible, plus « vivante », plus « rayonnante ».**

La saison 2016-2017 poursuivra le travail accompli sur ces six années mais elle sera surtout une année de transition et de renouveau avec :

- la réception des travaux intérieurs de La Mouche (été 2016) et l'inauguration du bâtiment rénové (septembre 2016) : salle Gayet autonome, hall rénové (sécurisation, confort de travail, convivialité), nouveaux espaces de travail (mezzanine);
- le passage du Festival des Musiques de Beauregard en biennale, ainsi que le festival «Paroles, paroles»;
- la création d'une séance destinée aux personnes âgées, en après-midi, en semaine;
- l'arrivée d'une nouvelle directrice à La Mouche qui assumera également la direction artistique des Musiques de Beauregard.

#### PROGRAMMATION

Elle propose 20 spectacles, 40 représentations.

- **Pluridisciplinaire, accueillant des formats très divers (petites et grandes formes) dans et hors les murs,**

Elle est pluridisciplinaire, avec la présence des différents arts de la scène : théâtre, musique, chanson, cirque, magie, danse ...

Elle s'intéresse aux écritures contemporaines (Le pas de Bême ; Petite conférence de toutes vérités ... ) sans oublier les classiques (La nuit des rois).

Elle a une dimension internationale (Roy Assaf, Knee Deep, Bachar Mar Khalife ... ) et accueille des formes « hybrides » (Le Syndrome de Cassandra, Clairière ... ).

Le festival des Musiques de Beauregard clôturera la saison et une « nuit Paroles, paroles », en lien avec le B612, fera un « clin d'œil » au festival du même nom qui devient biennal.

- **Familiale, pour tous les âges**

Elle s'adresse à :

- tout public, intégrant des spectacles « familiaux » (Respire, Knee Deep ... );
- jeune public, s'adressant à différentes tranches d'âges;
- scolaires : 3 cycles de l'école primaire + collégiens et lycéens (en soirée);
- personnes âgées : séance en après-midi, en semaine (avec partenariat CCAS).

- **Ancrée et rayonnante**

Elle prend soin d'accompagner la création régionale (La Nonna, Clairière, Merlin ... ) et intègre des spectacles « locomotives » attirant un large public (Knee Deep, Mathieu Boogaerts ... ).



- **En réseau sur l'agglomération**

Elle s'inscrit dans les réseaux du territoire comme la *Biennale de la danse*.

### **AUTOUR DES SPECTACLES**

- **Compagnie associée : une année de transition**

Étant une saison de transition (changement de direction à La Mouche), il n'y aura pas de compagnie associée cette saison. Cependant, La Mouche travaillera avec des artistes de plusieurs compagnies régionales pour les différents ateliers menés sur le territoire.

- **L'accompagnement à la création**

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit un financement spécifique de la Métropole. Cet accompagnement prend différentes formes :

- préachats de spectacles en création (La Nonna, Merlin II, Clairière);
- accueil en résidence et coproduction (Compagnie Arnica).

L'année 2016 étant la dernière année d'association de la compagnie Cassandre et 2016-2017.

- **L'action culturelle sur le territoire**

Différents projets d'action culturelle (ateliers, rencontres-débats ... ) sont mis en place autour de la programmation. Différents partenariats sont en cours de construction (CMA, B612, CCAS ... ). Des ateliers théâtre sont menés chaque saison avec différentes structures : lycée Descartes (atelier à l'année), collège d'Aubarède (atelier à l'année), Mixcube (atelier ponctuel) ...

## PROGRAMMATION CULTURELLE 2016/2017

Spectacle	Nom de la compagnie	Genre	Date
Six ans après La colline Biennale de danse	Roy Assaf	Danse	Mercredi 21 septembre 2016
La nuit des rois	Machine Théâtre	Théâtre	Vendredi 14 octobre 2016
La Nonna	Robero Cossa	Théâtre	Mardi 08 novembre 2016
Bachar Ma Kalifé		Chanson	Jeudi 17 novembre 2016
L'après-midi d'un Foehn	C <sup>ie</sup> Non Nova	Manipulation de matière	Mercredi 23 novembre 2016
Respire	C <sup>ie</sup> Circoncentrique	Cirque	06 et 07 décembre 2016
Le syndrome de Cassandra	Yann Frisch	Clown magie	Mardi 17 janvier 2017
Petites conférences ...	Fred Vargas C <sup>ie</sup> Cassandra	Théâtre	Jeudi 26 janvier 2017
Paroles, paroles	<i>En cours</i>	Théâtre conte récit	Vendredi 03 février 2017
Knee Deep	C <sup>ie</sup> Casus	Cirque	Lundi 13 février 2017
Le pas de Bême	Théâtre déplié	Théâtre	Mercredi 08 mars 2017
Plouf	Lagdy Prod	Théâtre d'objets	Mercredi 15 mars 2017
Merlin ou la quête du Graal	Groupe Fantomas	Théâtre	Vendredi 24 mars 2017
Clairières	C <sup>ie</sup> Arnica	Théâtre d'objets	Mercredi 05 avril 2017
Cross ou la fureur de vivre	Julie Rosselo-Rochet	Théâtre	Mardi 11 avril 2017
Beauregard			Du 17 au 21 mai 2017

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **ADOPTER** la programmation de la saison culturelle 2016/2017 ci-dessus;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement de la saison culturelle 2016/2017.

**M. LE MAIRE.**- « Vous avez la liste des spectacles dans la délibération, ou vous l'aurez avec la plaquette. »

**G. PEREYRON.**- « Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur cette délibération particulière, parce qu'à la Commission, j'avais dit du bien sur la politique culturelle. Comme Mme TIRTIAUX a fait une démonstration selon laquelle on n'y connaissait pas grand-chose. En tant qu'ignare de la culture, lors de la prochaine Commission, je vous demande, Madame TIRTIAUX, de nous présenter ce qu'est une saison culturelle, ce qu'est une politique municipale culturelle, la politique culturelle de la municipalité de Saint-Genis-Laval ? Comment est-elle financée ? Comment fonctionnent les compagnies théâtrales ? Qu'est-ce qu'un intermittent du spectacle ? »

**G. PEREYRON.**- « À la prochaine Commission, je veux que Madame TIRTIAUX nous explique comment fonctionne la culture en France, pour qu'on y comprenne quelque chose, parce que moi, je n'y comprends rien. J'aimerais savoir aussi comment à Saint-Genis-Laval... »

**M. LE MAIRE.**- « Monsieur PEREYRON, ce n'est pas une interrogation, s'il vous plaît. »

**G. PEREYRON.**- « Non, je ne me tairais pas. »

**M. LE MAIRE.**- « Vous faites des remontrances aux élus qui ne connaissent pas assez leurs dossiers. Madame TIRTIAUX a eu un peu d'humour et vous avez vu comment vous réagissez ? Elle a très largement expliqué en quoi était constitué le programme culturel, et l'ensemble des partenaires autour. Elle l'a fait très bien, très brillamment. Lorsque l'on vous entend demander ce que fait le CME, j'ai envie de vous dire : venez aux différentes manifestations de la ville. On ne vous y voit pas souvent, vous croiserez les enfants du CME, vous saurez ce qu'ils font. Nous en sommes les témoins, nous les voyons très régulièrement, nous savons ce qu'ils font. "Les chemins de la mémoire", ils étaient là, les enfants du CME. Le 8 mai, ils étaient là, l'Europe ils étaient là. Arrêtez de donner des leçons aux gens, à chaque fois. »

**G. PEREYRON.**- « Monsieur le MAIRE, vous déformez mes propos. C'est intolérable ce que vous êtes en train de dire. »

**T. MONNET.**- « Nous vous remercions de valoriser aussi péremptoirement le non-intérêt que peuvent avoir les élus et les personnes présentes dans l'assistance pour les actions que mène le service culturel et autres, en faveur des populations saint-genoises. A chaque présentation des saisons, vous nous le rappelez avec force conviction. Et c'est avec force satisfaction que nous soutenons celle-ci. Votre présentation était très caricaturale quant à l'intérêt que peut avoir chacun de nous pour cette thématique culturelle. Merci. »

**Y. CRUBELLIER.**- « Monsieur le MAIRE, vous avez avec M<sup>me</sup> TIRTIAUX, une très bonne VRP. J'avais l'impression d'avoir en face de moi un fournisseur qui allait me vendre une magnifique voiture toutes options, magnifique, merveilleuse ! Simplement, il y a quelque chose qui me gêne, c'est le coût. Vous savez que l'ensemble de la culture à Saint-Genis-Laval est à plus de 500 k€ de budget de fonctionnement, avec un déficit de 440 k€, 10 k€ de plus que l'année dernière ! Alors que les Français, je vous le rappelle, se serrent de plus en plus la ceinture sur leurs achats, réduisent leur consommation. Mais non, à Saint-Genis-Laval, certes c'est utile, je veux bien que l'on amuse les enfants, qu'on leur fasse voir de belles choses. Je suis d'accord. Mais 40 représentations, n'est-ce pas trop quand même, sur une année de 12 mois ? Il faudrait peut-être revoir un peu nos prétentions, voir des choses simples, qui intéressent la population aussi. C'est bien beau d'ouvrir le cinéma tous les jours, mais s'il y a quatre personnes à chaque séance, est-ce vraiment utile, cela a un coût. On le voit dans les recettes : 120 k€ de recettes, 440 k€ de déficit, il y a un problème quand même ! Il faudra bien que vous nous démontriez un jour ou l'autre que l'ensemble de ces représentations a un coût, un déficit, et ce sont les Saint-Genois qui paient. Vous augmentez les taxes d'habitation de résidences secondaires, vous mettez des enseignes lumineuses pour les gens qui travaillent. Voilà. Au bout d'un moment, je veux bien que l'on se fasse plaisir, que l'on montre des belles choses au niveau de la culture, je ne suis pas contre, je le répète, mais il y a quand même un déficit colossal. On pourrait faire les choses en moins grandes et en plus correctes, par rapport à ces dépenses-là. Nous sommes une ville de 20 000 habitants quand même, nous ne sommes pas le Festival de Cannes, je le répète. On doit se poser la question aujourd'hui, où toutes les collectivités se serrent la ceinture, pour réduire nos dépenses. Voilà. »

**M. MONNET.**- « Monsieur MONNET, Monsieur PEREYRON, mon cher Gilles, mon cher Thierry, je suis vraiment désolé que vous l'ayez mal pris. Moi, j'avoue que j'ai passé vraiment un bon moment à écouter Fabienne. Parce qu'il y a des choses des fois qui peuvent être un peu rébarbatives, mais là franchement son éloquence, son pouvoir de conviction et son humour. Je reconnais que nous n'avons pas tout le temps que l'on voudrait pour fréquenter La Mouche, mais je ne l'ai pas pris vraiment spécialement pour moi. Je voudrais apporter mon soutien à Fabienne. C'est vrai que des fois je la chahute parce qu'elle est un peu longue, mais là vraiment, je n'ai pas vu le temps passer. »

**F. TIRTIAUX.** - « Sur la plaquette, vous savez ce qui était écrit : “Soyons fine mouche”. Je suis désolée, l’humour belge n’a pas marché. C’était un peu de montrer une autre facette de cette saison, dans laquelle nous mettons énormément d’énergie, vous l’avez bien compris.

Pour ce qui est du budget, je ne vais pas rentrer dans tous les détails, dans la mesure où cela a déjà été défendu. Je tenais juste à attirer l’attention sur le fait qu’il a diminué, et que le budget n’est plus aussi important que celui des années précédentes. Il a plutôt tendance à diminuer, nous faisons aussi des efforts de notre côté.

C’est surtout sur deux points sur lesquels j’aimerais insister. D’abord, de dire qu’il n’y a pas personne qui se soit intéressé à ce que l’on fait. Il faut que vous sachiez qu’à nos 40 représentations, nous avons plus de 6 000 personnes qui viennent. À moins que vous ne trouviez que cela ne concerne personne. Au cinéma nous avons près de 20 000 personnes qui viennent sur l’année. En tout, avec tous les spectacles associatifs, ce sont près de 30 000 personnes qui viennent s’asseoir dans notre salle sur une année. Est-ce que ce n’est personne ? Je vous laisse réfléchir.

Le déficit, je sais que dans le domaine privé, cela a tout son sens. Mais nous parlons d’un service public ici. Le terme “déficit” est une nomenclature comptable obligée, incontournable et imposée. C’est en tout cas celle qui est utilisée dans nos documents comptables ici à Saint-Genis-Laval. Je crois que vous êtes assez à même de pouvoir faire la part des choses, et de réaliser peut-être que tous les services publics sont déficitaires. Que le scolaire, le sportif, l’enseignement, la police municipale, tout est déficitaire, puisque ce sont des services publics. Je crois que quand il s’agit de service public, on parle plutôt de gestion. Quand on parle de gestion, au niveau de Saint-Genis-Laval, au vu de ce qui a été présenté le mois précédent sur le budget, ainsi que la façon dont on va le financer, et notre faculté à pouvoir investir tout en n’imposant pas plus les Saint-Genois, et tout en réfléchissant à rendre des services les plus adaptés aux attentes de nos citoyens. Je n’ai pas l’impression qu’au niveau de la gestion il n’y ait quoi que ce soit à nous reprocher. Sans vouloir faire de jeu de mots, je crois qu’il y a certains autres organismes qui ont, eux, à se poser la question de la bonne gestion ou pas de leurs deniers publics. J’ai cru entendre que dans certains partis il y avait des actions qui étaient menées quant à la bonne gestion de déficit de partis. Je ne crois pas qu’il n’y ait quoi que ce soit à nous reprocher à ce titre. »

**L. DAUTREY.** - « En soutien de ma collègue, mais surtout de la culture, on entend souvent au sein du Conseil municipal “les Saint-Genois”, et c’est très bien qu’on en parle. Mais s’il y a une question où on peut justement non pas fantasmer sur “les Saint-Genois”, mais savoir comptablement si on a un retour : oui, nous avons un retour sur la culture. Quand on voit la fréquentation du théâtre, la fréquentation de la médiathèque, la fréquentation du cinéma, le retour il est là. Qu’est-ce que l’on fait de mes impôts ? Les Saint-Genois sont bien contents, et ils le montrent en venant.

Je voulais ajouter une autre précision, c’est qu’une programmation si vous la faites au rabais, tout de suite on va dire : “Le théâtre de Saint-Genis-Laval, c’est tout pourri, ce n’est pas la peine d’y aller” Surtout que nous sommes à côté de Lyon. Si on ne veut pas être happés complètement par Lyon et dire que l’on est à Saint-Genis-Laval, c’est votre village, et nous avons des choses très intéressantes. Je suis reconnaissante à Gabriel LUCAS de pouvoir me dire, moi qui ne suis pas une super-douée de la culture, de me dire : si je suis sa programmation, si je vais m’abonner, je suis sûre d’avoir quelque chose de qualité. Je ne citerais que le dernier spectacle en date auquel j’ai assisté “Retour à Reims”. Une analyse politique et sociale, et vraiment un élément de réflexion accessible à tous. Après on peut discuter pendant 1,5 heure avec le réalisateur et les acteurs sur des problèmes vraiment de société. Franchement, moi qui suis très fière d’être à la Commission culture, je pense que nous n’avons vraiment pas à rougir, et que la programmation au rabais ne sera bonne pour personne, et encore moins pour notre déficit. Parce qu’une image, cela met un certain temps, et je pense que nous devons être une vraie référence.

Sur le déficit, déficit il y a si l’on n’est que comptable. Mais si on pense à l’avenir et à l’esprit qui se sera forgé dans des spectacles où l’on aura eu à réfléchir, là il n’y a plus de déficit, il y a un vrai investissement.

Pour les scolaires, ce n’est pas “faire jouer les petits”. Par exemple en lycée, avoir accès au théâtre avec les comédiens et les voir de près, cela peut être aussi déterminant sur une orientation. Je le dis simplement, parce que cela a été le cas.

*Les Saint-Genois et Saint-Genoises, me semble-t-il, sont assez contents du déficit culture. Je pense que pour eux, ce n'est pas un déficit, mais une plus-value. »*

**G. PEREYRON.** - « *Sur la question de la culture, je l'ai déjà dit à la Commission et à Mme TIRTIAUX, nous partageons beaucoup les orientations. La question de la culture ce n'est pas un coût, c'est un investissement. C'est un investissement dans l'être humain, et dans l'avenir, nous partageons là-dessus.*

*Malheureusement, aujourd'hui nous ne prendrons pas part au vote, suite à ces débats. Merci. »*

**M. LE MAIRE.** - « *Très bien. Pas d'autre intervention, je vais donc conclure.*

*Monsieur CRUBELLIER, la différence politique n'a pas entraîné d'autre réaction, je suis un peu étonné. Mais c'est vraiment notre différence politique par rapport à votre approche de la culture. Nous, nous avons une politique culturelle qui à partir d'éléments phares fédèrent et font travailler un ensemble de partenaires qui irriguent dans la ville. Évidemment, cela pour vous, c'est un peu loin. Vous parlez de déficit, mais vous en faites un fonds de commerce. C'est une équipe de l'espace culturel qui propose par exemple des "CINÉ THÉ". 250 seniors accompagnés d'enfants, qui viennent au cinéma sur un thème donné, qui travaillent autour des spectacles. Ce sont plusieurs centaines de lycéens qui participent à des débats avec des cinéporteurs. Ce sont les "CROQ CINÉ" qui font sortir les gens de chez eux, et qui viennent faire l'encadrement.*

*Le projet culturel là-dedans, il y a la rencontre de l'ensemble des différentes couches de notre société autour d'un spectacle, que vous aimez ou que vous n'aimez pas. Après, vous parlez de déficit, parce que les règles comptables font que l'on a un budget annexe de l'espace culturel. Si nous avions un budget annexe des crèches, des écoles ou du sport, ce serait des centaines de milliers d'euros. Essayez d'avoir une approche plus d'élus responsables. Nous ne sommes pas dans un déficit, nous sommes simplement en déséquilibre. Comment voulez-vous que l'on fasse payer le prix coûtant pour un "CINÉ THÉ" ou un "CROQ CINÉ". Nous ne sommes pas dans ce mode de fonctionnement dans notre ville.*

*Cette politique culturelle, vous n'avez pas besoin de l'expliquer, Madame TIRTIAUX, parce qu'au travers de la plaquette, nous voyons les 40 ou 50 partenaires. Elle est quand même simple, elle est visible. Nous avons eu des moments extraordinaires dans cet espace culturel. Il y avait un spectacle de percussion avec des personnes en situation de handicap. Ce sont des choses qui créent du lien social, mais il a fallu payer la troupe, et nous ne pouvons pas en faire payer le prix. Sortez de cette posture politique. Le Front National est tellement bon gestionnaire qu'il s'est trouvé en déficit au niveau national, et il a été obligé d'aller chercher des banquiers en Russie pour faire un emprunt, tellement il était dans une situation difficile.*

*Je veux bien que dans cette ville on nous fasse des gages de bonne gestion, quand on a été obligé de vendre son paquebot, et que l'on ne trouvait même plus de banque pour combler les déficits. »*

**Y. CRUBELLIER.** - « *Cela n'a rien à voir. »*

**M. LE MAIRE.** - « *La gestion des biens publics, puisque ce sont aussi les cotisations de vos adhérents, sont aussi en cause. Et vos propos sur la culture, comme sur la sécurité, deviennent de plus en plus inacceptables. Je ne comprends pas d'ailleurs que personne ne réagisse dans les groupes d'opposition. Sur ce ton-là, nous n'avons quand même pas les mêmes idées, c'est clair, et on se différencie au moins dans les programmes électoraux, dans les positionnements politiques des uns et des autres.*

*Après, il peut y avoir des variantes, mais il y a des constantes qui fondent aussi les éléments de notre réponse. C'est ce que je voulais dire à travers ce débat, parce que j'en ai un peu assez d'entendre parler de déficit culturel. Parce que c'est une annonce politique, c'est un fonds de commerce sur lequel vous essayez de prospérer, et qui finit par marcher chez des gens qui n'ont pas une approche comptable, et vous en profitez. Je trouve qu'avoir ce discours d'un simplisme un peu décevant. Il faudrait élever un peu le débat, pour que l'on fasse corps à un certain nombre de défis aujourd'hui qui ne sont pas ceux que vous annoncez, qui sont la radicalisation, qui sont l'ignorance. La culture, c'est un moyen de faire progresser l'ignorance. Aujourd'hui nous avons d'autres priorités qui sont celles de l'emploi, plutôt que de parler d'une ville à feu et à sang comme vous allez parler encore dans votre question orale tout à l'heure. Vous parlez de déficit culturel, ce*

*n'est pas du tout en rapport avec l'idée que je me fais d'un élu municipal. Voilà, Monsieur CRUBELLIER, je souhaitais vous le dire. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

**14. PERSONNEL COMMUNAL**

**Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accessibilité**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Les dispositions législatives de la loi du 11 février 2015 modifiées par l'ordonnance du 25 septembre 2015 prévoient l'accessibilité pour tous les types de handicap. Cette ordonnance permet un échéancier supplémentaire pour les Établissements Recevant du Public (ERP) : l'Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP).

Le dossier d'ADAP, délibéré au Conseil municipal du 22 septembre 2015, a été déposé en Préfecture en septembre 2015 et les services préfectoraux ont validé l'échéancier proposé. La collectivité a donc 9 ans pour réaliser les travaux d'accessibilité sur plus de cinquante bâtiments, avec une moyenne de 180 K€ par an de travaux et dont la complexité varie de la pose de revêtement anti-dérapant sur les nez de marche à la création d'ascenseur.

Compte-tenu de l'importance et de la nature des travaux à suivre, et au regard des dispositions de la loi de 1984 autorisant la collectivité à recruter pour un accroissement d'activité, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé de mission d'accessibilité et de suivi de travaux pour une période de 6 mois, renouvelable sur un grade de technicien territorial.

La mission principale sera d'assurer la mise en œuvre de l'ADAP sur l'ensemble des ERP, à savoir réaliser une analyse technique des problématiques rencontrées, les consultations des travaux et études, le suivi, la conception et la réception des travaux.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** l'assemblée délibérante à créer l'emploi non permanent de chargé(e) de mission accessibilité et suivi des travaux sur le fondement de l'article 3/1° ;
- **AUTORISER** la création de cet emploi sur le grade de technicien ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## 15. PERSONNEL COMMUNAL

### Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec le statut de la Fonction Publique Territoriale et les réussites aux concours, il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité tout en gardant le même nombre d'agents présents au sein de la collectivité.

Le Comité Technique réuni en séance le 30 mars a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

- la création de 2 postes de rédacteur à temps complet;
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 30/09/2014	Dont TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>								
Rédacteur	B	5	5	1	0	2	7	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	12	12	0	1	0	11	0

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des deux postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

**M. LE MAIRE.**- « L'ordre du jour du Conseil municipal est achevé, nous allons passer aux questions orales. Nous avons 5 questions. »

## QUESTIONS ORALES

### Groupe Saint Genis Bleu Marine

#### Question n° 1

« Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs,

LE FIGARO du 20 avril 2016 s'est fait l'écho de la signature entre le Préfet de la Région, le Président du Conseil régional du culte musulman (CRCM) et les recteurs de la grande mosquée de Lyon et de la mosquée Othmane de Villeurbanne d'une « Charte d'accompagnement de la rénovation des institutions représentatives du culte musulman ».

Le texte de cette charte, laquelle comporte 10 points, est détaillé par le site Saphir News.  
[http://www.saphirnews.com/Rhone-une-charte-liant-la-prefecture-et-les-mosquees-adoptee\\_a22274.html](http://www.saphirnews.com/Rhone-une-charte-liant-la-prefecture-et-les-mosquees-adoptee_a22274.html)

On relève par exemple au point 7 « Mieux organiser les enseignements d'éveil religieux et de langue arabe par une formation pédagogique commune ».

Ceci alors que la langue officielle en France est toujours le français, nous semble-t-il !

Il est précisé que chaque maire rhodanien est incité à travailler avec les institutions musulmanes locales sur la base du document.

Comme jusqu'à plus ample informé les relations entre les institutions de l'État et les religions sont encadrées par la loi de 1905, on peut s'étonner de cette initiative, alors que le Préfet n'a pas pour mission de se substituer au législateur et qu'au surplus ses arrêtés peuvent être déférés devant les juridictions administratives

Nous apprenions également par la voix du PROGRÈS du 29 avril 2016 que le Maire de Brignais avait signé cette charte, nous ignorons si ses administrés ont été consultés en préalable.

Alors, Monsieur le Maire, nous vous demandons solennellement si vous entendez signer cette charte avec l'iman de la Mosquée de St-Genis-Laval ?

La lecture de ce texte montre qu'il est porteur d'une grave entorse à la loi de 1905. En effet, toute autre religion serait légitime à réclamer aussi à « Ouvrir davantage telle religion à la société et ouvrir la société sur telle religion » (point 4 de la charte). Nous assisterions, ainsi, à l'obsolescence de la loi de 1905 qui avait favorisé, jusqu'à présent, la séparation du religieux et du politique et avait permis de bien vivre-ensemble. »

**P.ROTIVEL** : « Pour ce qui est de vos remarques relatives au courrier du Préfet et à la loi française, en ce qui me concerne, je tiens à préciser que le principe de laïcité, qui est essentiel dans notre République, ne signifie pas pour autant un rejet de la dimension culturelle et que la nécessaire distinction entre le temporel et le spirituel que traduit la loi de 1905 que vous citez n'interdit en rien un dialogue entre les deux et heureusement.

J'en veux pour preuve que le ministre de l'Intérieur est également ministre des Cultes, non pas qu'il ait autorité pour décider du contenu des ministères religieux qui relèvent des autorités religieuses, mais pour fixer un certain cadre d'échange avec ces acteurs de la société.

À ce titre, l'État dialogue avec toutes les religions constituées présentes dans notre pays.

La séparation de l'Église - entendez par-là des autorités culturelles au pluriel - et de l'État signifie simplement que les autorités politiques civiles ne s'occupent pas de la gouvernance des ministères religieux et que l'Église ne s'occupe pas de la gouvernance politique civile.



*Il ne faut donc pas voir là une entorse aux principes fondamentaux de notre droit.*

*Par ailleurs, il ne me semble pas que la pratique d'une langue étrangère soit une atteinte à notre langue nationale.*

*Les langues étrangères et parfois mêmes les langues régionales sont enseignées dans nos écoles et il y a même certaines paroisses qui pratiquent des langues mortes, je fais ici référence au latin !*

*La seule entorse que je vois est votre interprétation du texte auquel vous faites référence que vous citez de manière inexacte. En effet, vous citez avec des guillemets une phrase qui n'existe pas.*

*Cela étant dit, vos opinions vous appartiennent et ces sujets relevant encore une fois de la compétence de l'État et du législateur, je vous invite à vous tourner vers les autorités concernées pour leur faire part de vos commentaires et points de vue.*

*Pour ce qui est de la question que vous adressez sur la charte, cela pourrait être envisagé le cas échéant mais ce n'est pour l'instant pas d'actualité ».*

## **Question n° 2**

*« Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs,*

*Encore une fois, je me vois contraint d'intervenir sur ce sujet qui est une des préoccupations majeures des St Genoïis, puisqu'ils sont nombreux à nous interpeller en manifestant leur exaspération.*

*J'attire l'attention du Conseil sur le fait que nous n'hésitons pas à faire remonter les informations qui nous parviennent, ce qui fait partie de notre mission d'élus. Nous pourrions ne rien dire, laisser la colère des habitants de St-Genis monter en attendant les prochaines élections. Mais pour nous, l'intérêt des St Genoïis est primordial.*

*Courant mars et avril, les actes de délinquances et d'incivilités se sont multipliés sur notre commune :*

- Abris de bus vandalisés rue des Collonges, vrai ou faux ?*
- Poubelles brûlées rue de Beauversant, rue de la Croix Rouge, rue de Beaunant, vrai ou faux ?*
- Insultes proférées à l'égard de citoyens résidents et le personnel des sociétés environnantes, vrai ou faux ?*
- Conteneur à verre incendié aux Basses-Barolles, vrai ou faux ?*

*Sachant que les auteurs de ces faits sont connus des différents services gendarmerie, police municipale, services de la mairie, et que cela concerne une poignée de petits délinquants, pouvez-vous nous communiquer les actions mises en place afin de faire cesser ces faits ? »*

**M. le Maire :** *« Oui, il y a certaines incivilités, voire certains faits de délinquance sur la commune.*

*Mais à vous entendre, il y a aurait une vague de délinquance sans précédent et Saint-Genis-Laval serait une zone de non droit, ce qui est faux. Nous avons la chance d'avoir de bons chiffres de la sécurité sur notre ville, même s'il y a toujours trop de délinquance notamment pour les victimes avec lesquelles je compatis et dont je peux tout à fait comprendre le ressenti.*

*Maintenant, il y a aussi une forme de colère - pour reprendre votre terme - qui s'exprime parfois de manière excessive et condamnable. Je fais ici référence à un courrier anonyme, reçu récemment en mairie, peut-être d'un des usagers que vous avez rencontré, voire peut-être de l'un de vos sympathisants, qui sait ?*

*En tout état de cause, chacun appréciera le côté courageux de la lettre anonyme pour déverser une avalanche de propos racistes, xénophobes et haineux aussi confus que déplacés.*

*Si je peux entendre le ras-le-bol, cette haine qui amalgame, généralise et se fourvoie ainsi complètement, je ne peux l'accepter. Je parle ici encore une fois de ce courrier anonyme, pas de votre question.*

*Votre question toutefois alimente par un effet déformant volontaire - tant par son emphase que sa répétition - un sentiment d'insécurité disproportionné. C'est votre droit, mais sachez que l'ensemble des acteurs institutionnels comme associatifs sont mobilisés pour notre sécurité, que ce soit dans la prévention ou la répression, chacun en ce qui les concerne.*

*Et je précise que nous œuvrons sur tous les quartiers et en direction de toutes les populations car incivilités et délinquance peuvent toucher toute la société.*

*Pour ce qui est des auteurs d'actes de délinquance comme j'avais eu l'occasion de vous le dire, dans un État de droit - c'est le cas de notre pays et cela nous honore - il faut des faits, des preuves permettant des qualifications pour appréhender et sanctionner. Ce n'est pas toujours simple mais soyez assuré que c'est régulièrement le cas par les forces de l'ordre dont je tiens à saluer le travail. »*

### **Question 3**

#### **Groupe Ensemble pour Saint Genis Laval**

*« "Saint-Genis notre ville" et l'organisation du marché de la création ?*

*Monsieur le Maire,*

*Le 22 mai dernier, notre Ville a accueilli pour sa quatorzième édition le marché de la création.*

#### *Contexte*

*Le marché de la création a eu cette année près de soixante exposants, sans le centre de Saint-Genis. Chaque exposant doit s'acquitter d'un droit de place (forfait de 16 euros pour trois mètres linéaires).*

*Cette manifestation est organisée par une association : "Saint-Genis notre ville".*

*Cette association a pour but de "présenter des candidats aux élections municipales et d'organiser le marché de la création".*

*Cette association a donc deux activités : l'une, politique (soutenir vos différentes campagnes électorales) et l'autre, culturelle (participer à l'animation de la ville en utilisant le domaine public).*

#### *Analyse*

*La raison sociale de l'association est confuse car ses deux activités nous paraissent difficilement compatibles.*

*Le site internet de l'association "Saint-Genis notre ville" renvoie directement sur le marché de la création.*

*Il y a une confusion entre les activités d'une association politique et les activités de la ville. Cette impression est amplifiée par la présence du même logo sur les documents de campagne électorale et sur les documents officiels de la Ville.*

*Nous pensons qu'une ville ne peut confier sa promotion à une association politique qui a elle-même concouru à l'élection du maire de cette même ville.*

*Une association d'intérêt général ne peut pas travailler au seul profit des élus de la majorité.*

*L'association "Saint-Genis notre ville" est favorisée par rapport aux autres associations comme Ensemble pour Saint-Genis-Laval, qui ne peut bénéficier de tels avantages.*

*Cette association est membre du CADEC. Elle a donc des obligations de transparence vis-à-vis de la mairie et des élus. Bénéficiant d'avantages accordés par la ville de Saint-Genis-Laval, il nous paraît légitime de connaître le budget d'une telle association.*

*Entre autres avantages valorisables :*

- utilisation du domaine public*
- mise à disposition de personnel municipal*

- mise à disposition de matériels municipaux
- mise à disposition de moyens de communication municipaux

### Questions

- Les membres de votre majorité municipale sont-ils membres du Conseil d'administration de l'association "Saint-Genis notre ville" ?
- Une association militante et politique peut-elle utiliser l'espace public au profit de la valorisation de l'action municipale ?
- Peut-on connaître les montants perçus par cette association avec les droits de place et ce, depuis quatorze ans ?
- Quelle est la nature des liens entre l'association « Saint-Genis notre ville » et l'équipe de la majorité ?
- Quelle est la nature de l'aide apportée par la Ville au profit de l'association : personnels, matériels, communication ... ? Pourrions-nous avoir une valorisation de cette aide, comme vous le faites pour toutes les associations qui bénéficient d'un soutien de la municipalité ?
- Quelle est la nature de l'aide et les moyens apportés par l'association « Saint-Genis notre ville » aux différentes campagnes électorales auxquelles vous vous êtes présenté : mise à disposition de membres de l'association, participation aux actions militantes, éventuels financements ... ?

Je vous remercie. »

**M. GUOUGUENI :** « Les comptes de campagne sont, comme vous le savez, étroitement contrôlés et ceux des listes conduites par Monsieur le Maire ont toujours été validés à l'euro près. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas de tous les candidats.

Il en va de même pour les comptes de la Ville dont la bonne gestion a été saluée par la Chambre régionale des comptes. Il n'y a aucune confusion des genres ni aucun conflit d'intérêt comme vous semblez le penser, mais si vous avez le moindre doute, je vous invite à saisir la justice plutôt que de procéder à des insinuations.

Pour ce qui est de l'association « Saint-Genis notre ville », c'est une association saint-genoise qui bénéficie du même traitement que les autres sans aucun privilège. Monsieur le Maire a récemment assisté à une conférence organisée par votre association « Ensemble pour Saint-Genis-Laval » dans une salle municipale au tarif préférentiel réservé aux associations saint-genoises.

Par ailleurs, dans la présentation apparaissait le logo du CADEC. Vous bénéficiez donc de mise à disposition de matériel de la part d'une association qui est très largement financée par la ville.

De même, votre association utilise aussi le domaine public comme c'est par exemple le cas lors de la Foire de la Sainte Catherine. Il n'y a aucun passe-droit dans cette ville. Usagers ou associations sont traités au regard des règles en vigueur et du principe d'équité. D'abord, car c'est notre éthique et ensuite, car vous pensez bien que nous n'allons pas tendre le bâton pour nous faire battre !

Par ailleurs, je me permets de relever que « Saint-Genis Notre ville », contrairement à votre association « Ensemble pour Saint Genis Laval », n'adresse pas sa lettre d'information militante au Mixcube qui est une Délégation de Service Public.

Le mélange des genres n'est-il pas plutôt là ?!

Mais je salue votre souci de la bonne utilisation des biens publics, et croyez bien que nous y veillerons par exemple dans le cadre de l'organisation des primaires de votre parti politique, qui n'est pas un scrutin officiel de la République, pour lesquelles vous avez annoncé envisager de solliciter des moyens municipaux ».

**Groupe Agir à gauche**

### Question 4

« L'avenir de l'hôpital Henry Gabrielle sur Saint-Genis-Laval est-il menacé ?

Ce site hospitalier saint-genois date de 1969 ; il est aujourd'hui un centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle spécialisé dans la pathologie neurologique centrale et périphérique

adulte ainsi qu'en orthopédie, et dépend des Hospices de Lyon. Son implantation dans un parc arboré, dont plusieurs arbres sont protégés, et la présence de structures sportives extérieures le rendent attractif; son équipe de kinésithérapie-rééducation, composée d'une cinquantaine de professionnels (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotricienne, moniteur d'activités physiques adaptées), le rend très compétent et nationalement reconnu.

Cependant, à l'aube de 2025, deux épées de Damoclès pèsent sur son devenir : la première est la vétusté des bâtiments (les HCL reconnaissent un manque d'investissement des locaux et équipements); la seconde est la pression des promoteurs qui voient en cet espace arboré une occasion de construire du haut de gamme, même si l'offre de ces derniers n'est pas, à ce jour, à la hauteur des espérances des HCL (6 millions offerts pour le double attendu).

Dès lors, trois options sont possibles pour Henry Gabrielle, à savoir, par ordre de coût décroissant :

- 1 - la réhabilitation de l'Hôpital Henry Gabrielle
- 2 - la construction d'un bâtiment sur le Centre hospitalier Lyon Sud puis transfert dans celui-ci
- 3 - le transfert des services à l'hôpital Desgenettes.

Monsieur COLLOMB, Président de la Métropole, par la voix du Directeur général des HCL, semble privilégier la fermeture du site, du fait de la vétusté de l'établissement.

Monsieur CRIMIER, Maire, Conseiller communautaire et Vice-président de la Métropole de Lyon, Madame Millet, Conseillère communautaire, nous disposons d'une structure hospitalière de qualité, dans un site privilégié ouvert aux Saint-Genois qui peuvent ainsi le parcourir. Henry Gabrielle procure à plusieurs de nos concitoyens un emploi de proximité et ses retombées économiques pour notre commune ne sont pas à négliger.

Aussi, dans un premier temps, que pouvez-vous nous dire, à ce jour, des projets à venir concernant ce centre hospitalier ? Dans un second temps, comment vous positionnez-vous concernant les trois options proposées pour Henry Gabrielle ? Enfin, défendriez-vous, comme 68 % de ses agents hospitaliers l'ont exprimé, son maintien sur notre commune ? »

**Monsieur le Maire :** « Monsieur MONNET, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet dans la presse, avec des représentants du personnel d'Henry Gabrielle et la direction des HCL, ainsi que lors d'une réunion avec des riverains qui m'interrogeaient sur ce point.

*J'ai ainsi exprimé ma préférence en tant que Maire de Saint-Genis-Laval pour que l'hôpital Henry Gabrielle reste sur la commune dans le site actuel, tout en rappelant que l'essentiel était de conserver cette spécialité hospitalière sur notre agglomération.*

*Les autres sites envisagés sont d'ailleurs tous dans l'agglomération et très bien desservis par les transports en commun, ce qui est un point positif tant pour les personnels soignants que les proches des patients.*

*En effet il y a peu d'établissements spécialisés de ce type en France, Henry Gabrielle en faisant partie avec celui par exemple de Garches en région parisienne, et il serait dommageable pour les patients que notre bassin de vie en soit privé.*

*Néanmoins, il faut avoir conscience du contexte financier contraint pour tous, qui rend nécessaire des réorganisations et des mutualisations y compris au sein du secteur hospitalier. C'est tout particulièrement vrai pour Henry Gabrielle, un site ancien qui nécessite de très importants investissements de mise aux normes et de rénovation qui plus est en site occupé par les patients et le personnel soignant.*

*Mais il n'y a pas à ce jour de décision prise sur le devenir d'Henry Gabrielle et j'attends donc d'avoir du nouveau de la part des autorités hospitalières et de l'État.*

*En effet, c'est une décision qui n'appartient pas aux HCL seuls qui sont aussi dans l'attente d'une prise de position de leurs autorités de tutelles, avec une décision qui se fera à l'échelle interministérielle. Comme vous le soulignez, il y a aussi une restructuration des hôpitaux militaires avec, donc, l'implication de plusieurs ministères.*

*J'ai toutefois signalé aux HCL la nécessité d'assurer un entretien satisfaisant, afin de ne pas obérer la qualité de l'activité de santé unique que procure cet établissement sur notre région, même s'il peut s'entendre que de lourds investissements ne soient pas entrepris dans l'attente du choix sur son avenir ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 27/05/2016  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER